

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 17 Février 2020 à 18 Heures 30

Salle du Conseil en Mairie

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le 11 Février 2020, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le lundi 17 Février 2020 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme CUBIZOLLES Martine, Mme JUBAN Laurence (jusqu'à 20 h 52), M. REYMOND Jean-Claude, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARROIN Jean-Jacques, M. CHARTRON Jean-Paul, M. MORILLA Jean-Manuel, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. BACHEKOUR Mourad, Mme HIVERT Viviane (jusqu'à 20 h 52), Mme BERGER Evelyne, Mme GUILLAUD Jacqueline (jusqu'à 20 h 52), M. MARAJO Michel, Mme BARBARA Sylvie (jusqu'à 20 h 52), M. MENDES José, M. MALLEY Eric, Mme GRANGER Emilie (jusqu'à 20 h 52), Mme PERRET Nicole (jusqu'à 20 h 52), M. BERGER Yannick, M. COLOMBET Arthur (jusqu'à 20 h 52 et à partir de 21 h 28), M. MAZET Antoine, M. LUYA Julien (jusqu'à 20 h 52), M. LEVET Vincent (jusqu'à 20 h 52), Mme MOUNIER Béatrice (jusqu'à 20 h 52), M. MADO Patrick (jusqu'à 20 h 52), Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 20 h 52), M. CHALAND Christophe (jusqu'à 20 h 52), Mme PINEL ROCHE Arlette (jusqu'à 20 h 52), M. VALOUR Jean-Paul.

ABSENTS : Mme JUBAN Laurence (à partir de 20 h 52), Mme HIVERT Viviane (à partir de 20 h 52), Mme GUILLAUD Jacqueline (à partir de 20 h 52), Mme BARBARA Sylvie (à partir de 20 h 52), Mme GRANGER Emilie (à partir de 20 h 52), Mme PERRET Nicole (à partir de 20 h 52), M. Arthur COLOMBET (à partir de 20 h 52 jusqu'à 21 h 28), M. LUYA Julien (à partir de 20 h 52), M. LEVET Vincent (à partir de 20 h 52), Mme MOUNIER Béatrice (à partir de 20 h 52), M. MADO Patrick (à partir de 20 h 52), Mme COLOMBET Lyla (à partir de 20 h 52), M. CHALAND Christophe (à partir de 20 h 52), Mme PINEL ROCHE Arlette (à partir de 20 h 52).

EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR : Mme DE BEAUMONT Anne à M. COLOMBET Arthur, M. JANISSET Gilles à Mme JUBAN Laurence

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BARBARA Sylvie

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. DANCERT Pascal, Directeur Général des Services
Mme MACÉ Marie-France, Responsable Assemblée

La séance est suspendue afin que les enseignants du lycée Albert Camus puissent intervenir. Dominique CHANAL, représentant des enseignants du lycée Albert Camus, expose la problématique de la baisse des dotations horaires et ces conséquences pour leur établissement ainsi que leur inquiétude.

Monsieur CHANAL informe l'assemblée que depuis 2016, le nombre d'heures par élève n'a cessé de diminuer en passant de 1 h 51 par élève à 1 h 23 à ce jour. Les conséquences sont très concrètes avec une baisse de l'offre de formation : le lycée sera probablement obligé de fermer l'option EPS, l'option théâtre, de ne plus proposer l'option latin.

Ils craignent que, pour les prochaines années, d'autres enseignements soient touchés car ceux-ci assurent une certaine attractivité à l'établissement. L'établissement perdra également un poste de CPE et un poste de

direction du lycée professionnel. Tout cela fait craindre que l'attractivité, qui avait été regagnée depuis quelques années, se mette à baisser à nouveau, et que des stratégies d'évitement soient développées par les parents des familles de classe moyenne avec pour conséquence un établissement ainsi paupérisé et ghettoisé. Ils craignent beaucoup pour la mixité. Aujourd'hui des élèves bénéficient de transport vers d'autres établissements privés de Haute-Loire ou de la Région.

Julien LUYA demande à Monsieur CHANAL s'il connaît la raison de cette baisse des dotations, s'il a une idée de l'évolution des effectifs sur le lycée et sur les perspectives que les élus pourraient défendre. Il faut savoir par les arguments apportés par les enseignements comment défendre le lycée auquel les élus tiennent fortement.

M. CHANAL revient sur la question de l'attractivité et la suppression de certains enseignements qui réduira cette attractivité aux yeux des parents qui vont faire des choix : certains font le choix de la proximité, d'autres, plus favorisés, comparent, regardent les palmarès des établissements, regardent l'offre de formation et même s'ils ne sont pas directement concernés pour leurs enfants, voient bien que, dans cet établissement-là, il sera proposé beaucoup moins de choses que dans d'autres, que la sociologie est plus difficile que dans l'établissement d'à côté, que dans cet établissement-là des dédoublements sont offerts ou pas pour les classes surchargées. Avec cette baisse de dotation, le lycée est obligé de faire des choix entre maintenir des enseignements attractifs ou bien garder des dédoublements dans certains classes difficiles à fort effectif. Les deux ne sont plus possibles. Soit le maximum sera fait pour les élèves les plus en difficulté mais il n'y aura plus qu'eux, soit il sera proposé un enseignement plus attractif pour attirer une mixité sociale réelle mais l'établissement n'aura plus les moyens d'enseigner correctement en ayant des heures et des dédoublements pour se préoccuper des élèves les plus en difficulté socialement, culturellement et scolairement. Concernant les baisses des effectifs, elles ne sont pas proportionnées donc en rapport avec la baisse de la dotation. C'est pourquoi Monsieur CHANAL a cité le nombre d'heures par élève (H/E) qui a baissé colossalement de 1 h 51 à 1 h 23 et que cette baisse touche n'importe quel élève lambda.

Jean-Manuel MORILLA informe l'assemblée qu'il y aurait une augmentation de 2 000 élèves dans l'académie et une suppression de 97 postes d'enseignants. En parallèle, il est créé un lycée dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon et un collège dans la banlieue de Lyon qui fonctionneront avec le redéploiement des 97 postes supprimés dans les autres lycées.

Christophe CHALAND convient que la situation est très préoccupante et s'étend sur d'autres établissements à Firminy comme les collèges des Bruneaux et Waldeck Rousseau. Il pense effectivement qu'il y a deux problématiques à cela. Il y a une approche liée à la démographie et à la façon dont les enfants sont répartis sur les établissements du secteur. Puis il y a ce choix de l'académie de réduire les heures sur les établissements de Firminy pour pouvoir fonctionner à moyen constant et ouvrir des classes dans d'autres établissements dans la banlieue lyonnaise où les moyens sont relativement forts sur cette région-là. L'autre problématique est qu'il va y avoir des zones bien dotées avec des enseignements riches et d'autres qui vont avoir des enseignements plus pauvres et moins garnis. « Quand on parle d'éducation nationale, on aimerait bien que tout le monde puisse bénéficier des mêmes services et des mêmes moyens d'apprentissage. Cela pose un certain nombre de questions sur la façon dont on cherche à faire valoir l'enseignement au niveau de notre territoire. On a des questions à se poser en tant que parents, enseignants, élus mais aussi au niveau de l'éducation nationale où il y a beaucoup de choses à revoir sur ces problématiques-là. » Il informe l'assemblée que des manifestations se mettent en place avec une réunion le 20 Février 2020 Salle Roger Couder à Unieux où l'ensemble des enseignants et parents d'élèves vont se réunir pour discuter des actions à mener. Une action particulièrement forte a d'ores et déjà été menée au Collège des Bruneaux avec la démission des enseignants de leur poste au sein du Conseil d'Administration ce qui a un impact sur le fonctionnement de l'établissement mais c'est le seul moyen d'être entendu par leur hiérarchie.

Jean-Manuel MORILLA précise que cette gestion est purement comptable et ne tient pas compte du besoin des élèves et des besoins spécifiques de chaque lycée. « Ce gouvernement semble vouloir garder uniquement l'aspect régalien et détruire petit à petit cet enseignement public, cette éducation nationale ».

Viviane HIVERT informe l'assemblée qu'elle représente la collectivité dans les quatre Conseils d'Administration des deux collèges et des deux lycées et confirme que le problème est rencontré dans les 4 établissements. Elle a donc voté contre ces dotations avec les parents d'élèves et les enseignants. Elle les a d'ores et déjà informé que des salles municipales pouvaient leur être mises à disposition puisqu'ils ne peuvent pas se réunir au sein de l'enceinte des établissements. Elle fait également cette proposition à Monsieur CHANAL pour le lycée Albert Camus.

Monsieur CHANAL remercie Monsieur le Maire et souligne qu'en terme de politique d'égalité des territoires, c'est un point fondamental à soutenir. La politique comptable actuelle ne tient pas compte des spécificités de la sociologie particulière de Firminy. « On a un peu plus besoin ici qu'ailleurs d'un enseignement de qualité, de classes moins chargées et d'une offre aussi riche qu'ailleurs pour nos élèves. »

Monsieur le Maire propose de rouvrir la séance du Conseil Municipal et de débiter l'ordre du jour par le vote du vœu en faveur du maintien de la dotation globale Horaire du Lycée Albert Camus.

Reprise de l'ordre du jour.

V. Vœu

33.N°2020-101 – Vœu en faveur du maintien de la Dotation Globale Horaire du Lycée Albert Camus pour la rentrée 2020 [M. le Maire]

Le 16 janvier dernier, vous avez annoncé la suppression de 97 postes d'enseignants à temps plein dans les lycées de l'académie de Lyon (Ain, Loire et Rhône) avec l'ouverture d'un nouveau lycée à Lyon pour la rentrée scolaire de septembre 2020. Vous avez déclaré que ces 97 suppressions d'emplois étaient dues « à la mise en œuvre mécanique des enseignements, au renforcement du tronc commun et un besoin moindre en heures d'enseignement ».

Aujourd'hui les enseignants du lycée Albert Camus de Firminy et les parents d'élèves nous alertent sur les graves conséquences pour le lycée de vos décisions. En effet, la dotation globale horaire (DGH) de l'établissement pour la rentrée 2020 serait amputée de 94h.

Cette forte baisse aurait pour conséquence :

- la suppression d'une classe de seconde
- la disparition des options :
 - EPS pour les secondes, premières et terminales
 - Théâtre pour les premières et terminales
 - Latin pour les secondes, premières et terminales
- la disparition de la spécialité Gestion-finances en STMG
- la disparition des doubléments
- la disparition des heures d'aide personnalisée.

Il leur a également été notifié la suppression d'un poste de Conseiller Principal d'Education et la disparition probable du poste de Proviseur Adjoint du lycée professionnel.

Après l'annonce de suppression de certaines filières porteuses au lycée professionnel Jacob Holtzer de Firminy contre laquelle nous nous sommes élevés récemment, cette restructuration purement comptable faite au détriment des élèves et des personnels est un coup très dur pour l'enseignement public que nous défendons dans notre ville, dans la vallée de l'Ondaine et nationalement.

C'est pourquoi les élus du Conseil Municipal de Firminy, après en avoir délibéré, s'opposent catégoriquement à ces suppressions et demandent au minimum le maintien voire l'augmentation des heures et postes actuels afin de permettre à l'établissement d'assumer pleinement sa mission républicaine d'éducation, de transmission des savoirs, de savoir-faire et savoir-être auprès de notre jeunesse.

Christophe CHALAND informe l'assemblée que son groupe votera ce vœu mais trouve dommageable qu'il ne soit fait état que du Lycée Albert Camus alors que tous les établissements secondaires sont touchés par cette politique. Si son groupe avait été concerté, ils auraient pu amener les éléments complémentaires précités dans la rédaction de ce vœu et cela aurait été vu comme une action collective et collégiale du Conseil Municipal, ce qu'il regrette.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, et suite à l'action des enseignants du Lycée Professionnel Jacob Holtzer qu'ils soutiennent à 100 %, il a également été proposé un vœu. Au niveau des élus, il pourra bien évidemment être proposé un vœu à un prochain Conseil Municipal.

Il souligne l'action forte des enseignants et des parents d'élèves et précise que ce vœu étant proposé hors délai, il remercie toutes et tous de pouvoir délibérer tout de suite et ainsi apporter le soutien de l'ensemble des élus du Conseil Municipal par rapport à cette action et ce combat indispensables pour la jeunesse de Firminy.

ADOPTE APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE

1. N°2020-69 - Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Janvier 2020– Approbation [M. le Maire]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Janvier 2020.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES
PRENANT PART AU VOTE
25 Voix Pour et 7 Abstentions (Liste Union Pour Firminy).

2. N°2020-70 - Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal [M. le Maire]

Conformément aux dispositions des articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte en séance du Conseil Municipal, des décisions prises en application des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 1^{er} Octobre 2018. Dans ce cadre, les décisions suivantes ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 30 Janvier 2020 suivant la liste annexée.

2020-54D

Passation d'un contrat de cession avec L'ASSOCIATION SPIRITO, pour le spectacle « DANS MON BEAU JARDIN... IL Y A UN ARBRE » qui aura lieu mercredi 8 avril 2020 à 15h et 17h, (séance jeune public), jeudi 9 avril 2020 à 9h, 10h15 et 15h15 (séances scolaires) ainsi que vendredi 10 avril 2020 à 9h, 10h15 et 15h15 (séances scolaires) à la Maison de la Culture Le Corbusier dans le cadre de la saison culturelle jeune public 2019-2020.

Le montant de ce contrat de cession est 6 963€ TTC sera réglé à l'issue de la dernière représentation sur présentation de facture + frais de repas + d'hébergement et de catering.

2020-55D

Passation d'un avenant au contrat de cession avec LA COMPAGNIE LE SOUFFLEUR DE VERRE pour le spectacle « NEVERLAND (JAMAIS JAMAIS) » qui a eu lieu mardi 21 janvier 2020 à 9h30 et 14h00 (séances scolaires), mercredi 22 janvier 2020 à 9h30, (séance scolaire) à la Maison de la Culture Le Corbusier dans le cadre de la saison culturelle jeune public 2019-2020. Le présent avenant au contrat de cession a pour objet les modifications suivantes : « Les repas du 20 janvier 2020, feront l'objet de défraiements selon convention collective SYNDEAC (18.80. € HT/personne/repas) soit 12 repas (6 à midi et 6 le soir) d'un montant de 225.60 € HT, réglés sur présentation de facture par l'organisateur au producteur. Les repas du 21/01 (midi et soir) + du 22/01/2020 seront directement pris en charge par l'organisateur. Les frais de transports s'élèvent à 430€ HT. Le montant total de frais remboursés au Producteur s'élève à 655.60 € HT soit 691.66 € TTC, sur présentation de facture, par chèque à l'issue de la dernière représentation. »

2020-56D

Passation d'un avenant au contrat de cession avec la SARL HYSOPE Productions, pour le spectacle des CARRINGTON-BROWN «SO BRITISH» qui aura lieu VENDREDI 31 JANVIER 2020 à 20H30 au Majestic. Le présent avenant au contrat de cession a pour objet les modifications suivantes : les transferts allers-retours aéroport/hôtel seront effectués par le régisseur du producteur et engendreront des frais d'un montant de 155€ HT soit 186€ TTC, réglés sur présentation de facture par l'organisateur au producteur.

2020-57D

Passation d'un contrat avec la société AED concernant la vérification des organes de sécurité des bâtiments de la commune de Firminy : extincteurs portatifs, centrales incendie, exutoires de fumées, blocs de sécurité pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2020. La dépense selon le présent contrat s'élève à : vérification des extincteurs portatifs : 3.30 € HT/unité, vérification des centrales incendies : 52.78 € HT/unité, vérification des blocs de secours : 3.70 € HT/unité, vérification des systèmes de désenfumage : forfait par site (+ 1,5 % par rapport à 2019).

2020-58D

Annulation et remplacement de la décision 2019-421D, du fait qu'elle contient une erreur de mise en page dans le tableau listant les tarifs par salle. La décision est modifiée selon les termes suivants : « Le tarif réduit s'applique aux particuliers, associations, entreprises, organismes et entreprises coopératives et/ou du milieu de l'économie sociale et solidaire de Firminy. Le tarif normal s'applique aux particuliers, associations, entreprises, organismes hors de Firminy.

Les principes de gratuité sont réaffirmés pour les associations appelouses pour les réunions
Le tarif réduit s'applique aux associations dès lors qu'elles organisent une activité lucrative, c'est-à-dire toute manifestation donnant lieu à des recettes : loto, bal...

Les agences immobilières bénéficient de la gratuité des locations dès lors que la copropriété se trouve sur la commune de Firminy, sinon un tarif entreprise hors de Firminy sera facturé. Un demi-tarif est appliqué sur les tarifs entreprises pour une location ponctuelle à la demi-journée de 4h maximum (réunions de travail, formation...).

La gratuité est appliquée pour les autres services administratifs (écoles, collèges, ...)

Il est donc décidé de fixer les tarifs des salles municipales, comme suit :

<p>Ancienne Maison Pour Tous (Caution 300 €) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Particuliers</u> Tarif réduit 68€ un jour / 131€ un week-end. Tarif normal : 149€ / jour – 260€ un week-end • <u>Associations</u> : Tarif réduit : 37€. Tarif normal : 129€
<p>Nouvelle Maison pour Tous (Caution 300 €) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GRANDE SALLE 150 personnes • <u>Associations</u> : Tarif réduit : 52€/jour ; 103€/week-end. Tarif normal : 146 €/jour ; 289€/week-end. • <u>Entreprises</u> : Tarif réduit : 50€/demi-journée ; 100€/jour – 200€/week-end. Tarif normal : 88€/demi-journée ; 176€/jour ; 351€/week-end. • BUREAU D'ACCUEIL • Tarif unique : 20€ la journée sur les heures d'ouverture de la MPT.
<p>Salle de quartier des Noyers n°2 (Caution 350 €) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Associations</u> Tarif réduit : 80 €. Tarif normal : 153€ • <u>Entreprises</u> tarif réduit : 50€/demi-journée ; 100€/jour. Tarif normal : 91 €/demi-journée ; 182 €/jour.
<p>Salle François Mitterrand (Caution 350 €) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>PETITE SALLE</u> : • <u>Entreprises</u> : tarif réduit : 40€/demi-journée ; 80 €/jour. Tarif normal : 74€/demi-journée ; 148 €/jour • <u>GRANDE SALLE</u> : • <u>Entreprises</u> : tarif réduit : 50€/demi-journée ; 100 €/jour. Tarif normal : 88 €/demi-journée ; 176 € un jour
<p>Salle de quartier de la Maison de Chazeau (caution 230€) :</p>	<p><u>Particuliers et Associations</u> : tarif réduit : 100 € / Tarif normal : 230€</p> <p><u>Entreprises et organismes</u> Tarif réduit : 100€/demi-journée ; 200 €/jour ; Tarif normal : 230€/demi-journée et 455€/jour</p>
<p>Bourse du Travail (caution 450 €) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Grande salle : <u>Associations</u> : Tarif réduit : 124 €, Tarif normal : 355 €. • <u>Entreprises</u> : Tarif réduit : 200€/demi-journée ; 400 €/jour Tarif normal : 382 €/demi-journée - 765€ /jour. • Salle n° 2 (salle uniquement pour moins de 10 personnes) : Gratuité • Salle n°4 : <u>Associations</u> : Tarif réduit 62 € - Tarif normal : 142 € <u>Entreprises</u> Tarif réduit : 45€/ demi-journée ; 90 €/jour Tarif normal : 88€/demi-journée ; 176€/jour.

salle Charles de Gaulles (caution 300€)	Autres services administratifs (écoles, collèges..) : gratuit • <u>Entreprises</u> Tarif réduit : 25€/ demi-journée - 50 € / jour - Tarif normal : 39€/demi-journée 79€ / jour
---	---

2020-59D

Passation d'un avenant au contrat de cession avec CIRCO EIA SL, pour le spectacle «IN TARSI» qui aura lieu dimanche 23 février 2020 à 17H au Firmament. Le présent avenant au contrat de cession a pour objet les modifications suivantes : en raison des dégâts occasionnés par les intempéries sur la salle du Firmament, le spectacle se déroulera à la Forge, salle située 92 rue de la République, le dimanche 23 février 2020 à 17h00.

2020-60D

Passation d'un contrat avec le Guichet Unique, spectacle occasionnel pour M. Didier MAURIN, lors d'une animation musicale pour la cérémonie des noces d'or du mardi 11 février 2020, de 14h à 18h. Le montant des contrats pour le mardi 11 février 2020 : brut : 267.49 € - net : 213.30 € + charges sociales (GUSO) : 186.70.

2020-61D

Passation d'un contrat de revenus de droits d'auteur avec l'auteur Julie Colombet intervenant dans le cadre de la Fête du livre de Jeunesse de Firminy les 13, 14, 15, et 16 février 2020 et qui assure des animations dans les écoles de la ville de Firminy et à la Maison de la Culture. Le montant de ce contrat de revenus de droits d'auteur est de : 1783,92 Euros brut + frais annexes.

2020-62D

Passation d'un contrat de revenus de droits d'auteur avec l'auteur Capucine Mazille intervenant dans le cadre de la Fête du livre de Jeunesse de Firminy les 13, 14, 15, et 16 février 2020 et qui assure des animations dans les écoles de la ville de Firminy et à la Maison de la Culture. Le montant de ce contrat de revenus de droits d'auteur est de : 1 472,46 Euros brut + frais annexes.

2020-63D

Passation d'un contrat de revenus de droits d'auteur avec l'auteur Faustine Brunet intervenant dans le cadre de la Fête du livre de Jeunesse de Firminy les 13, 14, 15, et 16 février 2020 et qui assure des animations dans les écoles de la ville de Firminy et à la Maison de la Culture.
Le montant de ce contrat de revenus de droits d'auteur est de : 1 783,92 Euros brut + frais annexes.

2020-64D

Passation d'un contrat de revenus de droits d'auteur avec l'auteur Marion Janin intervenant dans le cadre de la Fête du livre de Jeunesse de Firminy les 14, 15, et 16 février 2020 et qui assure des animations dans les écoles de la ville de Firminy et à la Maison de la Culture. Le montant de ce contrat de revenus de droits d'auteur est de : 445,98 Euros brut + frais annexes.

2020-65D

Passation d'un contrat de revenus de droits d'auteur avec l'auteur Emmanuelle Houssais intervenant dans le cadre de la Fête du livre de Jeunesse de Firminy les 13, 14, 15, et 16 février 2020 et qui assure des animations dans les écoles de la ville de Firminy et à la Maison de la Culture. Le montant de ce contrat de revenus de droits d'auteur est de : 1 522,40 Euros brut + frais annexes.

2020-66D

Passation d'un contrat de revenus de droits d'auteur avec l'auteur Fanny Pageaud intervenant dans le cadre de la Fête du livre de Jeunesse de Firminy les 13, 14, 15, et 16 février 2020 et qui assure des animations dans les écoles de la ville de Firminy et à la Maison de la Culture.
Le montant de ce contrat de revenus de droits d'auteur est de : 1472,46 Euros brut + frais annexes.

2020-67D

Passation d'un contrat de revenus de droits d'auteur avec l'auteur Alexandra Pichard intervenant dans le cadre de la Fête du livre de Jeunesse de Firminy les 13, 14, 15, et 16 février 2020 et qui assure des animations dans les écoles de la ville de Firminy et à la Maison de la Culture. Le montant de ce contrat de revenus de droits d'auteur est de : 1 606,99 Euros brut + frais annexes.

2020-68D

Passation d'un contrat de revenus de droits d'auteur avec l'auteur Matthieu Saintier intervenant dans le cadre de la Fête du livre de Jeunesse de Firminy les 12, 13, 14, 15, et 16 février 2020 et qui assure des animations dans les écoles de la ville de Firminy et à la Maison de la Culture. Le montant de ce contrat de revenus de droits d'auteur est de : 1 518,52 Euros brut + frais annexes.

I. DIRECTION RESSOURCES

Assemblée Affaires Juridiques Archives

3. N°2020-71 – Subventions de fonctionnement 2020 – [M. MARAJO]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce sur l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2020 aux associations suivantes :

ATTRIBUTAIRES	SUBVENTIONS 2020
Association des veuves et des veufs de la Loire	100 €
Le Souvenir Français – canton de Firminy	430 €

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE

Finances Commande Publique

4. N°2020-72 – Budget Ville – Compte administratif 2019.- [JC REYMOND]

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 pour le budget de la ville de Firminy est présenté au Conseil Municipal. Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est donné lecture des résultats du compte administratif 2019 qui fait apparaître pour le budget de la ville les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT (a)	INVESTISSEMENT (b)	RESULTAT GLOBAL (a+b)
Recettes 2019	23 121 353,39 €	11 754 286,65 €	34 875 640,04 €
Dépenses 2019	21 917 121,93 €	11 561 866,21 €	33 478 988,14 €
Résultat de l'exercice	1 204 231,46 €	192 420,44 €	1 396 651,90 €
Résultat antérieur au 01/01/19	4 803 559,98 €	- 429 960,53 €	4 373 599,45 €
Résultat comptable de clôture hors restes à réaliser	6 007 791,44 €	- 237 540,09 €	5 770 251,35 €
Restes à réaliser dépenses	- 28 473,45 €	- 939 549,85 €	- 968 023,30 €
Restes à réaliser recettes		1 128 164,84 €	1 128 164,84 €
Résultat comptable cumulé de clôture restes à réaliser inclus	5 979 317,99 €	- 48 925,10 €	5 930 392,89 €

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2019 du budget de la ville.

En introduction, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, pour une collectivité, d'actes importants puisque le compte administratif donne l'image réelle de l'exécution budgétaire de l'exercice précédent et le budget permet d'engager les projets de l'année qui commence.

Pour ce qui concerne LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019, il souhaite mettre en avant trois caractéristiques essentielles :

- Les grands équilibres financiers de la collectivité sont bons. La Chambre Régionale des Comptes avait pu le souligner dans son rapport, les finances de la commune de Firminy sont bonnes :

⇒ La capacité d'autofinancement (CAF) nette fin 2019 s'élève à 1.88 M€, ce qui est un niveau élevé et permet d'envisager l'avenir et les investissements futurs avec sérénité. De 2014 à 2019, la moyenne de la CAF nette est de 1,91M€ par an, soit une CAF nette élevée. Cette réussite est le fruit du travail des membres de l'équipe municipale et de tous les agents municipaux, plus particulièrement de l'adjoint aux finances, du Directeur Général des Services, du responsable finances et des autres membres du Comité Directeurs (CODIR).

⇒ L'endettement de la ville est faible, bien inférieur à celui de la strate et le désendettement a été poursuivi en 2019.

- Le niveau d'investissement 2019 a été particulièrement élevé avec des dépenses d'équipement à hauteur de 6.44 M€ auxquelles il faut ajouter l'investissement voirie réalisé par Saint-Etienne Métropole et payé par la ville via la Dotation de compensation pour un montant d'1,4 M€, soit un montant important aussi. Les dépenses d'investissement s'élèvent donc en 2019 à 7,84 M€.

⇒ Ce niveau d'investissement est important car il permet de réaliser les projets que la majorité avait programmés dans son plan de mandat et de tenir ses engagements.

⇒ Il est également remarquable car il est réalisé sans recours à l'emprunt, en utilisant l'autofinancement de la ville, fruit de la gestion sérieuse des années précédentes.

- Enfin, l'exercice 2019 a confirmé la capacité de la ville à maîtriser ses dépenses afin de poursuivre une politique de service public de qualité sans augmenter les taux d'imposition locaux ni les tarifs des services publics communaux en direction des Appelous.

En conclusion, Monsieur le Maire insiste sur le fait que son équipe a connu, depuis le début de ce mandat, ce qu'aucune municipalité auparavant n'avait eu à gérer. En effet, jamais avant 2014, les dotations que l'Etat verse aux communes n'avaient subi de baisse, c'est une première !

Il rappelle que l'Etat a amputé la collectivité de 1.57 M€ de recettes cumulées sur la période 2014-2017, ce qui est considérable. Il aurait fallu augmenter les impôts chaque année de 4,75% en 2014, 2015, 2016 et 2017 soit 19% au total pour compenser cette baisse.

Malgré cela, son équipe présente, pour ce dernier compte administratif de la mandature, une situation financière saine et très positive grâce à un souci constant de la gestion des deniers publics. Ils ne peuvent que s'en féliciter.

LE PROJET DE BUDGET 2020 répond aux objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires : poursuivre une politique d'investissement dynamique au service des Appelous tout en garantissant les grands équilibres financiers de la ville.

Pour le budget également, il souhaite mettre en avant 3 points essentiels :

- Son équipe propose à nouveau un niveau d'investissement élevé en utilisant l'autofinancement (2.5 M€). Ceci permet, avec un emprunt réduit à 0.5 M€, de poursuivre le désendettement de la ville.

Au total, 6,3M€ de dépenses d'investissement sont inscrits pour 2020, soit 7,3 M€ avec les restes à réaliser auxquels il faut ajouter 1,2M€ de dépenses voirie qui ont été prévues en 2020, soit un niveau de dépenses totales d'investissement très élevé.

- Les projets proposés en investissement dont certains ont démarré les années précédentes et vont se terminer en 2020 illustrent la volonté de la municipalité de moderniser la ville et d'améliorer les infrastructures pour la population dans tous les domaines :

- ⇒ Sportif avec le Stade municipal et les travaux importants de restauration de l'ancien dojo des Noyers
- ⇒ Culturel avec la rénovation du Majestic ou encore la création d'un bâtiment d'archives municipales
- ⇒ Social avec le bâtiment du Centre social du Soleil Levant
- ⇒ Solidaire avec la création de la salle de recueillement
- ⇒ Environnemental avec la poursuite de la ferme urbaine et du plan leds.

Sans compter les projets de restructuration urbaine avec la place du Breuil ou l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH RU).

- La majorité poursuit sa politique en faveur du pouvoir d'achat en n'augmentant pas les taux d'imposition ni les tarifs des services municipaux pour les Appelous.

Le projet de budget 2020 est ambitieux pour les investissements et il est sérieux car l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses permettent de garantir un niveau de service public élevé sans obérer l'avenir.

Jean-Claude REYMOND, avant de projeter le power point, complète l'introduction de Monsieur le Maire en précisant qu'il s'agit de finir le cycle budgétaire de la mandature en procédant aux votes du Compte Administratif 2019 et Compte de Gestion 2019, à l'affectation des résultats, à la détermination des taux des impôts locaux et au Budget Primitif 2020.

Le Compte Administratif confirme l'engagement de maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses de personnel avec une capacité d'autofinancement supérieure à 1.8 millions d'euros. S'agissant de l'investissement, 2019 a vu la réalisation de plus de 7 millions d'euros de dépenses. Cet investissement a été réalisé sans emprunt par la « descente » de 5 000 000 euros de l'excédent de fonctionnement cumulé. La commune a été désendettée et affiche un résultat de 5.93 millions d'euros. Pour 2020, cette même maîtrise est également la règle et ce, sans augmentation du taux des impôts locaux. En investissement sont prévus à hauteur de plus de 7 000 000 d'euros également de façon à respecter l'engagement pris sur la mandature 2014-2020 à savoir 24 millions d'euros. Pour financer ces investissements, il a été également décidé de « descendre » 2 500 000 de l'excédent cumulé et de limiter l'emprunt à 500 000 euros de façon à continuer à désendetter la commune.

Projection du Power Point

Julien LUYA tient tout d'abord à dénoncer une forme de mascarade quant au vote du budget ce jour, lors d'une année électorale alors que la loi permet d'avoir un délai supplémentaire. Il considère que Monsieur le Maire ne reconnaît pas aux gens la capacité à choisir dans un mois en leur faisant croire que tout est normal. Il lui rappelle que nous sommes dans un régime démocratique dans lequel dans un mois, les électeurs devront choisir la nouvelle équipe qui aurait pu commencer le nouveau mandat avec un budget décidé même s'il convient qu'il est possible de faire des modifications de budget ou passer des avenants. Il estime qu'une élection est un événement majeur dans la vie démocratique d'une commune et de par son attitude elle est réduite à un point de détail et à une présentation de chiffres sans prise en compte du contexte.

Ensuite, Julien LUYA souhaite revenir sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en n'en faisant qu'une lecture objective telle qu'est la situation de la commune et de ses finances. Chaque année, son équipe a remarqué et indiqué qu'il y avait une forme de maîtrise financière avec des efforts de gestion. Par contre, il estime qu'il s'agit chaque année d'un discours de directeur financier de la commune. Selon lui, un budget n'a pas de sens en soi s'il n'y a pas de transposition sur ce qui se passe sur la commune. Pour les Appelous, le compte n'y est pas. Il n'a pas été répondu ni cette année, ni les années précédentes aux urgences de la commune. Il estime que la ville a continué à se paupériser, à voir cette déprise commerciale qui la tire vers le bas, sans parler des problèmes de sécurité, de propreté et de chauffage. Des gens se battent car ils ont froid chez eux. Il n'y a eu aucune réponse satisfaisante sur ces problématiques. Quelques projets ont été menés ces dernières années mais globalement et transversalement rien n'a été changé ou n'a été amélioré, transformé. Il estime que la ville est la même depuis 6 ans. Rien n'a été changé dans son approche. Le cadre de vie est dégradé. Les difficultés demeurent et pour lui il s'agit d'un constat d'échec. L'objectif principal est d'améliorer la vie des gens et il ne voit rien dans cette présentation qui soit susceptible de le faire.

Il revient également sur l'investissement. Pour son équipe, une politique ambitieuse passe par un niveau d'investissement fort pour créer de l'emploi dans la commune, pour créer de l'activité économique pour les entreprises. Il estime que le compte n'y est pas. Il revient sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui note les efforts de gestion mais qui pointe une insincérité au niveau budgétaire. Il y a eu des années où 30 % des investissements annoncés étaient réalisés. Après le satisfecit général, il tient à remettre un peu d'objectivité.

Il ne reviendra pas sur la politique managériale de la municipalité qui semble être une politique à la petite semaine.

Il s'inscrit donc en faux par rapport au fait qu'il soit dit que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes est dithyrambique sur la gestion de Monsieur le Maire, il a aussi des éléments de critique assez fort. En 2019, la barre a été redressée avec 7 millions d'investissement faits mais il se demande pour quoi, et s'interroge sur ce qui a été changé et où est passé cet argent. L'investissement doit être productif et générer des choses ce qui n'est pas le cas. Il voit seulement la prolongation de projets lancés depuis plusieurs années et n'amènent aucun changement du cadre de vie des Appelous. Il observe également qu'en 2019, le taux de subvention recherchée a largement baissé. Il a été dit que 7 millions d'euros était super ambitieux alors qu'il a été cherché dans ce qui avait été capitalisé et de plus, les subventions n'ont pas été recherchées comme à l'habitude. Il s'inscrit donc en faux sur la méthodologie et sur ce qui se passe dans ce Conseil Municipal et en dehors comme le fait de normaliser les choses pour faire croire que l'élection n'est qu'un point de détail. Il trouve que c'est un déni de démocratie.

Jean-Paul CHARTRON félicite les services pour la construction de ce budget ainsi que son collègue Jean-Claude REYMOND qui présente depuis 12 ans des budgets caractérisés par la maîtrise des coûts de fonctionnement, par un investissement ambitieux, cela malgré une baisse continue des dotations de l'Etat. Il y a beaucoup moins de dotations et de subventions pour les collectivités locales mais la collectivité sait les mobiliser. Enfin ce budget est construit sans augmenter les impôts et les tarifs municipaux et sans baisser les subventions.

Le Compte Administratif 2019 montre une capacité d'autofinancement forte avec 1.8 millions d'euros ce qui permet à la collectivité d'alimenter le Budget 2020. Il a été décidé d'ajouter un emprunt modeste de 500 000 € qui permet à la collectivité de se désendetter en 4 ans. Il y a également une bonne mobilisation des subventions et concours extérieurs contrairement à ce qu'a dit Julien LUYA. Cette bonne gestion offre donc la possibilité de poursuivre une politique d'investissement importante pour la ville avec la rénovation de bâtiments municipaux, la réhabilitation urbaine du centre-ville, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ancien, avec la création de nouveaux bâtiments : Archives et Police Municipale, Centre Social du Soleil Levant, une salle de recueillement, le début de la rénovation de la Place du Breuil. Il est également poursuivi les mêmes dotations pour les budgets participatifs à hauteur de 9 % du budget d'investissement soit plus de 700 000 euros.

Il estime que cela répond aux attentes des Appelous et que la collectivité répond aussi localement à une question d'avenir avec une réponse concrète, locale et modeste afin de contrecarrer le dérèglement climatique. L'intervention peut être internationale, nationale et locale. Il s'agit de réponses concrètes lorsque la municipalité a choisi d'avoir un plan LED afin de faire des grosses économies sur l'éclairage public, de faire une régie agricole qui permet de produire des légumes locaux et d'avoir un projet d'éco construction de quartier à Layat Bas Mas. Ces projets montrent le dynamisme de la ville qui se traduit par un dynamisme démographique car la collectivité a gagné 300 habitants.

Concernant la Chambre Régionale des Comptes, il ne pense pas avoir lu le même rapport que Monsieur LUYA. Il reconnaît qu'il pointe que des services doivent être renforcés et qu'il faut dépenser plus vite mais il souligne la bonne gestion de la ville de Firminy avec une bonne gestion des marchés publics soit beaucoup de choses bien faites et d'améliorer sur la ville de Firminy depuis plusieurs années.

Ce rapport montre que la ville est bien gérée et qu'il ne s'agit pas d'une gestion comptable comme entendu auparavant parce que la ville fait des travaux. Ces travaux d'investissement, c'est aussi de l'emploi. 7 Millions d'euros, c'est un niveau d'investissement fort. Il s'agit d'un plan pluri annuel d'investissement.

Concernant le vote du budget, il rappelle qu'en 2014 et 2008, le budget a été voté avant les élections comme beaucoup de communes. S'il est souhaité qu'il soit modifié ou amendé, il y a toujours la possibilité dans le fonctionnement d'un Conseil Municipal de faire un budget supplémentaire ou des décisions modificatives.

Jean-Claude REYMOND ne reprendra pas ce que vient de dire Jean-Paul CHARTRON mais il rappelle que les élus sont élus pour 6 ans donc pour 6 exercices budgétaires, pas 5 ou 7.

Il estime que Julien LUYA a un discours électoraliste en parlant de budget affreux et lui rappelle ses votes concernant les budgets 2015, 2016, 2017, 2018 et les comptes administratifs 2018, 2017, 2015, 2014, 2012. Son groupe s'était abstenu ce qui est une démarche positive.

Concernant la Chambre Régionale des Comptes et la déficience managériale, le rapport indique clairement que le pilotage de la masse salariale est bien assuré. Cela fait un an que le rapport a été transmis et toutes les recommandations ont été suivies.

Sur la situation financière et la fiabilité des comptes, la Chambre Régionale des Comptes ne fait aucune critique sur la commande publique, sur la sincérité des chiffres, sur les subventions aux associations. Il met également en évidence de manière spectaculaire les relations entre la commune et le CCAS. Le nier n'est pas objectif.

Julien LUYA répond qu'il n'a jamais dit de ce qui vient d'être évoqué par Jean-Claude REYMOND, ni parlé d'un budget « affreux », qu'il a essayé d'argumenter. Sur l'aspect gestion et de manière globale, son discours n'a pas varié ces dernières années donc il ne pense pas avoir produit un discours électoraliste. Il estime avoir toujours été dans la mesure. Concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il a rappelé les efforts de gestion et la maîtrise financière. Il a simplement rappelé que, dans ce rapport, il n'y

avait pas que des éléments positifs. Il a donc rappelé les éléments négatifs. Ce n'est pas lui qui parle d'insincérité budgétaire, ce sont les juges. Il essaie de rester dans un discours honnête et objectif. Il demande donc à Jean-Claude REYMOND, comme à Marc PETIT, d'arrêter de lui prêter des discours qu'il n'a pas tenus. Son équipe mérite mieux.

Enfin, il précise que lorsque son groupe s'abstient, ce n'est pas dans un aspect positif. Son groupe ne veut pas participer à ce débat là car il estime que ce budget n'est pas plus positif que ça. Il s'agit simplement d'une forme de vigilance. De plus, il ne comprend pas ce débat car son groupe n'a pas encore voté.

Jean-Paul VALOUR précise qu'il s'est toujours abstenu sur les votes des Comptes Administratifs et des questions financières de 2014 à 2019 parce qu'il n'avait pas la certitude de la conclusion des chiffres et des résultats. Sur les différentes interventions qui viennent d'avoir lieu et comptablement parlant, il n'a strictement rien compris. Il fait observer qu'une mauvaise gestion comptable et financière ou des précipitations dans des investissements démesurés ou pas d'actualité, pèsent directement sur les citoyens. A contrario, une gestion équilibrée va dans le sens de l'intérêt du citoyen.

Concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il retient que celui-ci précise une gestion excessivement précautionneuse. Il cite quelques extraits :

« Une surestimation constante des dépenses d'investissement qui met en échec le principe de sincérité des prévisions budgétaires », il ne s'agit pas de la traduction de l'insincérité globale d'un budget final.

« Le fond de roulement net global a tendanciellement augmenté », ce qui est positif pour Firminy et les Appelous.

« Le niveau du fond de roulement est révélateur d'une relative aisance et d'une politique de thésaurisation », la CAF permet donc de faire des investissements sans passer par l'emprunt alors que la municipalité aurait pu utiliser le levier de l'emprunt.

« La commune a ainsi disposé d'un montant élevé de trésorerie nette » soit une moyenne de 1.9 millions, il rappelle alors qu'il avait constaté une baisse à 1.5, 1.4, 1.3 voire 1.2 millions qu'il avait alerté Monsieur le Maire afin que des efforts soient faits et qu'un principe de précaution soit appliqué du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

« La CAF brute a été régulièrement positive sur chacun des exercices examinés » ce qui est positif pour Firminy.

Il remarque donc que la Chambre Régionale des Comptes reproche à la municipalité d'avoir trop thésaurisé sans appel suffisant à l'emprunt. Il ne s'agit que de recommandations, pas de sanctions.

Sur 2020, il constate un appel à l'emprunt de 500 000 € sur plus de 7 millions d'investissements, ce qui est minime.

Il ne comprend donc pas cette polémique à part cette « surchauffe » électorale qui embrouille les esprits.

Laurence JUBAN a écouté avec attention les différentes interventions, y compris celles de Monsieur VALOUR et de Jean-Paul CHARTRON et est assez troublée parce qu'elle a le sentiment qu'il est fait fi du contexte en faisant référence à 2008, à 2014, bien différents de celui d'aujourd'hui, un an après la première condamnation du Maire de Firminy. Elle entend bien ce qui est dit sur les résultats comptables mais ils sont à mettre dans le contexte actuel et elle a parfois le sentiment que le déni est contagieux.

Son équipe a le sentiment d'être dans un moment solennel car il s'agit du dernier Conseil Municipal de la mandature. Jusqu'au bout, son équipe a été présente sur le terrain à l'écoute des habitants, des associations, membres d'une majorité que Marc PETIT a éclaté.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, son groupe a exprimé un certain nombre d'accords sur certains choix notamment ceux qui dépendaient de leur délégation et ceux œuvrés dans les échanges internes, comme le bon niveau de subventions aux associations, la stabilité fiscale, la tarification des services publics.

Elle salue à son tour le travail de Jean-Claude REYMOND parce que c'est un poste, une délégation qui est toujours extrêmement sensible et qu'il a eu le souci d'œuvrer à des arbitrages équilibrés. Elle salue également l'engagement des agents de la collectivité qui ont contribué à partir des feuilles de route, à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Des réserves avaient également été émises sur

- l'attractivité de la commune économique et commerciale qui est à retrouver, y compris sur le 012. Il y a en effet besoin d'investir en masse salariale pour pouvoir retrouver cette attractivité.

- une mixité sociale à repulser,

- une volonté environnementale qui passe par une plus grande propreté de la ville,

- une présence humaine renforcée notamment contre les incivilités. Elle rappelle le débat sur l'investissement exponentiel d'un dispositif de vidéoprotection/vidéosurveillance qui leur semble avoir montré ses limites.

Elle rappelle également à Monsieur le Maire que lors de ce Débat d'Orientations Budgétaires, son groupe lui avait dit qu'il n'avait plus leur confiance. Les choix, les orientations, les décisions budgétaires sont portés et incarnés par des femmes et des hommes qui considèrent qu'un homme qui « s'assoit » sur deux décisions de justice, ne peut pas prendre soin du destin de la commune, la représenter et faire tout simplement autorité. A l'heure de la défiance des élus, des politiques publiques, c'est quelque chose sur lesquelles son groupe est extrêmement sensible.

Son groupe sait bien que cela ne va rien changer pour lui, qu'il ne semble pas gêné, mais comme de nombreux Appelous et agents, tous le sont parfois pour lui.

Elle estime qu'il s'agit d'un contexte inédit, jamais vu dans la commune, jamais vu dans une majorité municipale qui n'arrive plus à remplacer les conseillers municipaux démissionnaires jamais vu à gauche depuis l'élection de Théo VIAL MASSAT et Bernard OUTIN. Elle rappelle le vote majoritaire du Conseil Municipal qui demandait le retrait de Monsieur le Maire. Elle rappelle également que le Conseil Municipal a compétence pour élire son Maire mais n'a pas compétence pour le démettre. Si tel avait été le cas, Marc PETIT ne serait plus Maire de la commune.

Enfin, si le vote du Budget Primitif peut se dérouler avant les élections dans les collectivités qui n'ont pas eu à subir ce climat et ce contexte. Ce n'est pas le cas à Firminy. Son groupe estime que Marc PETIT aurait dû différer le vote du Budget Primitif qui engage la mandature à venir avec l'exécution de son budget qui ne pourra être modifié que par adoption de décisions modificatives qui ne peuvent revenir qu'à la marge pour ne pas bousculer les grands équilibres budgétaires. Son groupe ne votera pas le budget ainsi proposé.

Jean-Paul CHARTRON souhaite donner des précisions suite aux propos de Julien LUYA et de Laurence JUBAN avec « une situation inédite », sur le fait que le Conseil Municipal ne se termine pas avec 33 membres. Il rappelle qu'en Novembre 2007, il n'y avait plus que 32 membres au sein du Conseil Municipal puisqu'il y avait eu 6 démissions dans la majorité municipale et 3 décès. Cela laissait une majorité à 24.

Arthur COLOMBET lit une déclaration d'Anne de BEAUMONT dont il partage les propos sur certains points. Elle rappelle que cette mandature a été accompagnée successivement par trois élus écologiques : Raphaël BROUALLIER CHAVASSIEUX, Anne DE BEAUMONT et lui-même.

Il lui a paru important de dresser un bilan écologique du travail fourni au sein de la majorité et par un certain nombre d'élus bien au-delà des partis. Tous n'ont pas à rougir d'admettre plusieurs points forts portés à bras le corps pendant ces six dernières années par les forces vives de la ville avec tout d'abord la chaufferie bois et biogaz qui a permis d'une part de recourir à des sources énergétiques non carbonées mais aussi à réduire concrètement les factures énergétiques de nombreux Appelous. Une initiative qui a été voulue écologique et sociale.

Elle cite ensuite la Régie municipale agricole qui permet aujourd'hui aux cuisines collectives des EHPAD et des écoles de la ville d'augmenter leur autonomie alimentaire en produisant local et bio.

Les élus ont également soutenu le projet d'école oasis à Waldeck Rousseau qui sera réalisé dans les mois à venir et qui permettra aux enfants de cette école d'envisager une scolarité plus douce en temps de canicule. Il s'agit d'imaginer l'espace scolaire autrement, rouvrir les portes des écoles à la nature. Elle suggère qu'il soit veillé à terme que ce projet soit le bénéfice de chacune des écoles de la ville.

Enfin elle retient le beau projet de la « Rue aux Enfants » qui a permis de créer une dynamique collective notamment avec les centres sociaux et les EHPAD pour que la rue puisse à nouveau être envisagée comme un lieu de réflexion, de jeux, de fêtes, de rencontres et d'échanges intergénérationnels.

Bien d'autres projets pour la ville, pour la jeunesse, pour la biodiversité et pour le développement durable n'ont malheureusement pas pu voir le jour à Firminy à la suite des blocages politiques. Il a été fait le choix de porter une politique de correction écologique, là où ils sollicitaient une véritable révolution écologique. La transition écologique n'est pas un pacte, ni un label, c'est penser la ville autrement. La transition écologique, c'est rendre la cité plus respirable, plus verte, plus propre et plus riche de biodiversité.

Le premier blocage est limpide. Il a été fait le choix de doter le service Développement Durable d'un seul poste alors qu'il devait en être pourvu de deux initialement. Ce service a su néanmoins être efficace au vu des moyens humains limités, porté dynamiquement par un agent compétent. Ce service a été relégué au rang des priorités secondaires.

Il a été fait au cours du mandat une abstraction quasi totale des points les plus importants du pacte des villes en transition : la mobilité durable. Elle affirme que Firminy n'a connu aucune transformation sur ces questions, qu'elle reste une ville carbone où la voiture reste un moyen de déplacement principal pour les Appelous. Il s'agit du premier point du pacte des villes en transition et ce refus a été clairement exprimé lors de réunions avec la municipalité. En six ans, seulement quelques mètres de voies cyclables ont été dessinés, aucun stationnement de vélos sécurisés. Ce déni de transition s'est même manifesté jusqu'à l'annulation d'un projet de parking en silo de la Gare SNCF qui aurait libéré pleinement le centre-ville et la Place du Breuil.

Elle estime que la transition des mobilités est un échec de la mandature alors que les villes voisines ont su prendre ces défis à bras le corps.

Ils ont eu à faire à un blocage persistant de la part de Monsieur le Maire d'associer les conseils de quartier à plusieurs projets de développement durable, préférant leur laisser le choix d'une budgétisation abstraite des voiries. Ils pensent que c'est en impliquant pleinement les citoyens sur ces enjeux que le changement est envisageable.

Aussi, il y a eu des refus quasi idéologiques de la part de Monsieur le Maire qu'ils n'ont pas compris comme celui d'associer la ville à la coopérative Compost'ond alors même qu'un grand nombre des communes de l'Ondaine l'ont fait pour composter les déchets organiques des cuisines municipales.

Lors d'autres incohérences, ils pensent que Monsieur le Maire n'a pas saisi les enjeux réels de la transition des mobilités notamment lors de ses votes ambigus pour l'A45, projet combattu par toutes les forces œuvrant pour la transition écologique pour lequel Monsieur le Maire s'est abstenu au Département et voté Pour à Saint-Étienne Métropole.

Anne de BEAUMONT ajoute que cette mandature a été un combat violent et incessant au sein de cette majorité dévastée par les histoires d'un homme.

Au-delà de l'épuisement et portés par la force de leurs engagements et de leurs espérances futures, ils ne peuvent plus accorder à Monsieur le Maire quitus total pour ce budget 2020. Le Conseil Municipal a toujours œuvré pour sortir la tête haute de l'ouragan dont il a été victime.

Par ce vote, ils ne remettent aucunement en cause le travail admirable des agents de la ville, d'un tissu associatif solidaire et vivant et de nombreux élus dévoués à leur délégation respective.

Concernant les remarques sur le vote du budget de Monsieur LUYA, Monsieur le Maire précise qu'il a été donné par plusieurs élus de multiples arguments lors du précédent Conseil Municipal. Il a l'impression, vu le contexte électoral, d'une volonté d'opposition en essayant de s'affirmer par des déclarations. Ça a été le cas de nombreux Conseils Municipaux en 2008 et 2014. C'est le cas de la très grande majorité des Conseils Municipaux dans la quasi-totalité des collectivités. Il précise qu'un budget ne se bâtit pas en 15 jours. Il pense que des élus ne mesurent pas le travail demandé aux agents et aux élus de la majorité pour bâtir un budget en fonctionnement et en investissement.

Concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et afin de rester objectif par rapport à la situation financière et budgétaire, et non pas dans la polémique, cela fait longtemps que la ville de Firminy n'a pas eu un rapport aussi positif et qu'il n'y avait pas d'insincérité du budget. En fonctionnement, le taux de réalisation est extrêmement élevé, quasi 100 %. En investissement, toutes les informations ont été données pour expliquer pourquoi certains projets n'avaient pas vu le jour. Par contre, concernant ce qui a été voté en 2019, la commune a fait plus que prévu.

Concernant la déprise commerciale, et suite à la réception des statistiques de la Chambres des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerces et de l'Industrie, Monsieur le Maire répond que le nombre de commerces et d'artisans est, contrairement à ce qui a été dit, en augmentation.

Sur la situation en terme de logements, il a été voté lors du dernier Conseil Municipal un rapport relatif à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAHRU) avec des millions d'euros d'aides en direction des propriétaires privés.

Concernant le cadre de vie, l'association nationale « Villes et Villages où il fait bon vivre » vient d'émettre un label sur toutes les communes de France. Il informe l'assemblée que Firminy est 258^{ème} sur 34550 communes, 30^{ème} sur les 532 communes de la même state. Il constate que la commune de Firminy est plutôt dans le haut niveau sur le cadre de vie.

Concernant la Régie Agricole Municipale, peu de villes en France l'ont fait. Il s'agit d'un engagement majeur en terme de transition écologique et sociale. Sans le budget d'investissement, la commune n'aurait pas pu avoir sa régie agricole municipale et avoir une serre dédiée à la production de légumes bio. Il informe l'assemblée que depuis mai juin, il a été produit 6 tonnes de légumes bio.

Comme nouveauté, il y a, en investissement majeur avec 1 million d'euros, les LED. C'est à la fois, en terme de consommation énergétique, une baisse extrêmement forte, et, en terme de budget de fonctionnement, une économie financière importante.

Il cite également le Stade municipal comme investissement majeur avec 1.7 millions d'euros.

Concernant la Chambre Régionale des Comptes, il confirme qu'en 2019 sur le Compte Administratif, la commune a perçu un montant de subventions d'investissement moindre mais il informe les élus que les subventions ne sont versées par les collectivités que lorsque les travaux sont terminés. Comme l'a dit Jean-Claude REYMOND, la collectivité attend 2.6 millions d'euros de subventions d'investissement une fois les travaux terminés.

Concernant la vidéoprotection, il constate des différences de point de vue entre les élus. Beaucoup d'Appelous sont satisfaits de voir ce qui a été fait et demandent d'aller plus loin. Le contexte national aujourd'hui fait qu'il y a de moins en moins de policiers nationaux. D'ailleurs, les Maires de toute sensibilité et les élus se battent pour obtenir les effectifs nécessaires au niveau du commissariat de police nationale. Au niveau vidéoverbalisation, le bilan 2019 est éloquent sur l'efficacité.

Il y a eu de nombreuses actions évoquées par Arthur COLOMBET comme la chaufferie bois, il reconnaît qu'on peut faire plus mais il cite l'exemple de la Régie Agricole qui ne faisait pas partie des engagements. Tous les engagements en terme de développement durable ont été mis en œuvre et en collaboration avec Anne DE BEAUMONT. Tous les projets ont été réalisés même plus. Il faut d'abord mesurer ce qui a été fait.

Sur les conseils de quartiers, certains ont décidé de fleurir tel ou tel square ou telle ou telle rue, de créer un verger, de planter des arbres, etc.... Il y a également de nombreuses actions au niveau des quartiers qui seront présentées prochainement dans un bilan qui surprendra bon nombre d'élus, il en est certain.

Il termine en remerciant Jean-Claude REYMOND, Pascal DANCERT, Directeur Général des Services et le Comité de Direction et tous les agents municipaux car réaliser tous les engagements et faire beaucoup plus dans plusieurs domaines, c'est exceptionnel.

Arlette PINEL ROCHE interroge Monsieur le Maire sur les économies effectuées par la ville lorsqu'elle était plongée dans le noir et qui auraient permis d'installer les LED plus tôt au lieu de créer ce sentiment d'insécurité.

Arthur COLOMBET souhaite également revenir sur les questions de transition écologique. Il rappelle qu'en 2018, la ville s'est inscrite sur le pacte de transition écologique. Il précise qu'il faut discerner les engagements et le pacte signé. Jusqu'ici la ville ne respecte pas intégralement le pacte qui a été signé.

Sur les LED, Monsieur le Maire rappelle qu'un référendum a été organisé et qu'à ce moment-là, le prix des LED était 2 ou 3 fois plus élevé. Il s'agissait donc d'un investissement 2 à 3 fois plus élevé. La collectivité ne pouvait pas financièrement. Son équipe a beaucoup d'ambition mais une seule chose les a guidés, c'est d'avoir une situation financière au niveau du budget équilibrée, saine et positive, quitte à reporter les investissements. Il a donc été décidé d'engager ce débat et lors de l'extinction totale, il y avait des personnes qui avaient un sentiment d'insécurité. D'ailleurs un bilan avait été effectué par les deux commandants de police et ce bilan présentait une diminution significative des faits d'incivilité non liés à l'extinction car des villes voisines qui étaient restées allumées présentaient elle une augmentation. Il n'y avait donc pas de lien, pas de corrélation.

Cependant ces personnes ont été entendues tout en maintenant la volonté de la municipalité d'agir et de lutter contre le réchauffement climatique. Quand la collectivité a pu bénéficier d'un prix des LED fortement diminué suite à l'engagement d'autres collectivités en France et en Europe, elle s'est engagée tout de suite en 2019 et de manière extrêmement importante et cet engagement sera poursuivi en 2020.

Dans un second temps, il est également émis grâce à la facilité des LED, un faible éclairage sur une période plus large c'est-à-dire avant minuit et après 5 h 30.

Grâce aux LED et aux faibles halos lumineux, la collectivité va consommer beaucoup moins d'énergie que lorsqu'elle éteignait et faire une économie financière beaucoup plus importante. C'est donc bon pour le climat et pour les finances de la ville.

Sur le pacte, la ville avait pris 5 engagements avec les responsables départementaux, qui ont tous été respectés.

ADOPTE APRES DELIBERATION A LA MAJORITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS
PRENANT PART AU VOTE

23 Voix Pour, 7 Contre (Liste Union Pour Firminy) et 1 Abstention (Liste Les patriotes).

5. N°2020-73 – Budget Ville – Compte de gestion 2019 – [JC REYMOND]

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin qu'il se prononce sur le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2019 pour le budget Ville.

Il précise que les résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement hors restes à réaliser du compte de gestion du trésorier concordent avec le compte administratif 2019 pour le budget Ville de la Ville de Firminy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement hors restes à réaliser du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2019 du budget Ville, et déclare que le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

ADOPTE APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES
PRENANT PART AU VOTE

24 Voix Pour et 8 Abstentions (Listes Union Pour Firminy et Les Patriotes).

6. N°2020-74 – Budget Ville – Affectation des résultats 2019 – [JC REYMOND]

Le compte de gestion et le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville ont été adoptés ce jour par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats 2019 du budget principal de la Ville dans les conditions suivantes :

- le solde excédentaire en fonctionnement d'un montant de 6 007 791,44 € à la ligne :
 - 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 3 507 791,44 €,
 - 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 2 500 000,00 €,
- le solde déficitaire en investissement à la ligne 001 « Résultat d'investissement reporté » pour un montant de 237 540,09 €,
- les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 939 549,85 €,
- les restes à réaliser en recettes pour un montant de 1 128 164,84 €.

et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

ADOPTE APRES DELIBERATION A LA MAJORITE DES VOIX DES MEMBRES
PRENANT PART AU VOTE
24 Voix Pour, 7 Contre (Liste Union Pour Firminy) et 1 Abstention (Liste Les patriotes).

7. N°2020-75 – Budget Ville – Taux d'imposition communaux 2020. – [JC REYMOND]

Conformément à article 1639 A du Code Général des Impôts, la commune fait connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, sa décision relative aux taux d'impositions. Cette date est fixée au 30 avril l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux d'imposition pour l'année 2020 tels que définis ci-dessus.

- Taxe d'Habitation :	12,40 %
- Taxe Foncière :	23,54 %
- Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) :	31,80 %.

ADOPTE APRES DELIBERATION A LA MAJORITE DES VOIX
25 Voix Pour et 7 Contre (Liste Union Pour Firminy).

8. N°2020-76 – Budget Ville – Budget primitif 2020 – [JC REYMOND]

Lors de la séance du 30 janvier 2020, le Conseil Municipal a approuvé les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2020.

Il convient de procéder désormais au vote du budget primitif de la ville.

Pour l'année 2020, le Budget Primitif qui est présenté en annexe s'équilibre en fonctionnement à la somme de 27 096 941,44 € et en investissement à la somme de 17 126 110,28 €.

FONCTIONNEMENT

chap	libellé	dépenses	chap	libellé	recettes
011	Charges à caractère général	4 665 774,00 €	013	Atténuations de charges	150 000,00 €
012	Charges de personnel	13 175 000,00 €	70	Produits des services	1 579 740,00 €
014	Atténuations de produits	30 000,00 €	73	Impôts et taxes	13 651 165,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 265 567,00 €	74	Dotations et participations	7 268 495,00 €
66	Charges financières	350 000,00 €	75	Autres produits de gestion	350 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	81 000,00 €	76	Produits financiers	59 750,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	77	Produits exceptionnels	330 000,00 €
042	Opérations transfert entre sections	1 400 000,00 €	042	Opérations transfert entre sections	200 000,00 €
023	Virement à la section investissement	4 029 600,44 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 507 791,44 €
	TOTAL	27 096 941,44 €		TOTAL	27 096 941,44 €

INVESTISSEMENT

chap	libellé	dépenses	chap	libellé	recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 792 015,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	4 433 015,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 691 079,43 €	27	Autres immobilisations financières	382 290,00 €
204	Subventions d'équipement versées	741 506,00 €	13	Subventions d'investissement	2 492 991,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 796 614,62 €	024	Produits des cessions	200 000,00 €
23	Immobilisations en cours	7 156 355,14 €	23	Immobilisations en cours	150 000,00 €
040	Opérations transfert entre sections	200 000,00 €	4542	Opérations pour comptes de tiers	38 213,84 €
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	040	Opérations transfert entre sections	1 400 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	237 540,09 €	021	Virement de la section de fonctionnement	4 029 600,44 €
	TOTAL	17 126 110,28 €		TOTAL	17 126 110,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2020 de la Ville.

ADOpte APRES DELIBERATION A LA MAJORITE DES VOIX,
16 VOIX POUR

(liste Ensemble Pour Firminy :

M. Petit, M. Cubizolles, JC Reymond, D. Gibernon, JJ Charroin, JP Chartron,
JM Morilla, J. Gourgaud, M. Bachekeur, M. Marajo, E. Berger, J. Mendès, E. Mailey,
Y. Berger, A. Mazet et liste Les Patriotes),

et 16 CONTRE

liste Ensemble Pour Firminy :

L. Juban (2), V. Hivert, J. Guillaud, S. Barbara, E. Granger, N. Perret et A. Colombet (2)
et liste Union Pour Firminy,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la voix du Président de séance est prépondérante conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame JUBAN parlait plus tôt d'un contexte inédit qui se poursuit du fait que le Budget Primitif de Marc PETIT soit approuvé avec la voix du Front National. Compte tenu de ce contexte, son groupe décide de quitter la séance plénière.

Départ à 20 h 52 des sept élus de la liste Union Pour Firminy ainsi que Laurence JUBAN (2), Viviane HIVERT, Jacqueline GUILLAUD, Sylvie BARBARA, Emilie GRANGER, Nicole PERRET et Arthur COLOMBET (2) de la liste Ensemble Pour Firminy.

Devant ce départ, Monsieur le Maire est certain qu'il s'agit d'une collusion qui a été préparée de par l'alliance entre le groupe JUBAN et la Droite Républicaine. Il est surpris du vote d'Arthur COLOMBET qui s'était engagé à voter Pour auprès de lui. Il les informe également que le Directeur Général des Services va vérifier le quorum et que s'il n'est pas acquis, le Conseil Municipal sera interrompu et le vote des subventions aux associations n'aura pas lieu.

Monsieur VALOUR demande à intervenir suite à ce qu'il vient de se passer.

Il tient à clarifier la situation et informe l'assemblée qu'il a fait partie du Front National de 2014 à 2017. Il en est parti pour des raisons personnelles et politiques car il n'était plus d'accord avec la ligne défendue par Marine LE PEN à savoir l'appartenance de la France à la communauté européenne et sa volonté de ne pas défendre FREXIT. Il fait aujourd'hui parti des Patriotes.

Concernant le budget, il s'est abstenu de 2014 à 2019 et a toujours mis en exergue le côté comptable de la chose. Il n'a pas toujours été d'accord avec la municipalité comme par exemple en matière d'urbanisme mais il a toujours pu en débattre avec Monsieur CHARTRON. Les échanges étaient normaux.

Il a voté le budget 2020 car suite à une philosophie qui a été développée à Firminy et portée par Jean-Claude REYMOND et les services, ce budget est un budget d'équilibre qui ne casse pas le rythme de Firminy et qui ne met pas en péril les citoyens et les Appelous. La gestion comptable d'une ville impacte directement les citoyens. Si la gestion est bonne, ils en seront bénéficiaires. En prenant cette position ferme, il reconnaît que ce budget va dans le sens de sa propre philosophie sur la vision comptable de la gestion.

Il a vécu une belle expérience tout au long de ce mandat.

Mais, il ne s'attendait pas à vivre cela ce soir, il en est particulièrement déçu et choqué.

Jean-Claude REYMOND souhaite ajouter quelques mots en précisant qu'il a eu l'honneur de présenter pendant 12 ans les différents cycles budgétaires : documents d'orientations, comptes administratifs et de gestion, affectation des résultats, budgets primitifs après détermination des taux d'imposition. Pendant toutes ces périodes, il a pu bénéficier du soutien du Maire et de toute l'équipe.

Ce soir, c'était l'un des derniers actes d'élu qu'il a accompli. En effet, il lui semble qu'il a atteint l'âge pivot. Il tient à remercier l'ensemble des services et leur Directeur Général pour leurs compétences, leurs disponibilités et leurs conseils. En toute objectivité, Firminy est en bonne santé financière et peut affronter sereinement l'avenir à condition d'être toujours aussi attentif sur les dépenses tout en recherchant le plus de subventions possibles.

Monsieur le Maire précise que cela fait plusieurs années où la volonté de quelques-uns est de tout faire pour affaiblir ou essayer d'éliminer un élu politique pour prendre sa place. Des élus du groupe JUBAN qui se sont battus auprès des services pour faire inscrire leur budget ce qui a été le cas, se sont battus pour être à une conférence de presse avec lui comme par exemple celle de la Fête du Livre Jeunesse, fassent du cinéma organisé et orchestré avec ceux qui sont prêts à faire toutes les compromissions. Il s'agit de magouille politicienne.

Le quorum n'est plus atteint. Le budget est voté mais il s'interroge sur les conséquences si cela n'avait pas été le cas : Comment paie-t-on les agents municipaux ? Comment maintient-on le service public ? Comment engage-t-on les travaux dans les écoles par exemple ? Tout cela pour une place et non pas l'intérêt général. Il comprend que les Appelous soient inquiets. Cependant ils ne seront pas dupes quand ils vont découvrir qu'avec cette alliance, la séance du Conseil Municipal a été interrompue et que toutes les associations ne vont pas pouvoir avoir de subventions. Certains ne mesurent pas la gravité de leurs actes. Un Conseil Municipal est très important et ce n'est pas du cinéma.

Il remercie très fortement les élus et plus particulièrement quatre d'entre eux qui, après ces douze années de mandat, ont fait le choix d'arrêter et leur exprimer le plaisir qu'ils ont eu de travailler ensemble, la chance qu'ils ont eu de travailler ensemble, de leur faire part de leur sérieux, de leur dévouement, de leurs compétences, et de leur qualité.

Il félicite tout d'abord Martine CUBIZOLLES, uneoureuse et passionnée du sport, qui a réussi à avoir cette conscience d'élu et de faire abstraction de son club d'origine pour avoir une équité sportive forte, impressionnante. Elle a toujours privilégiée l'ensemble de la vie associative sportive et a agi auprès des élus pour que des équipements sportifs municipaux soient rénovés et restaurés ou construits.

Il félicite également Jean-Claude REYMOND qui s'est consacré totalement, tous les jours, à la fois aux Ressources Humaines et aux Finances, tout ce travail fourni avec les services, les responsables, les représentants du personnel et d'avoir permis à la ville d'avoir une gestion financière saine, un très bon bilan. Ensuite, il remercie Mourad BACHEKOUR sur tout le travail mené sur la sécurité et l'enseignement avec 144 caméras installées, la création d'une Police Municipale ainsi que d'importants travaux réalisés dans toutes les écoles.

Enfin, il remercie Jean-Jacques CHARROIN pour son implication tant auprès des commerçants, que sur les questions plus administratives de l'Etat Civil et du Secrétariat Général, un élu dévoué, consciencieux et très attaché au service public

Il demande exceptionnellement que les élus et le public les mettent à l'honneur car ils le méritent amplement.

Applaudissements

José MENDES s'insurge contre les donneurs de leçons comme cela a été le cas, en parlant d'éthique alors que Laurence JUBAN a été communiste sous Bernard OUTIN, ensuite écologiste, puis socialiste, maintenant avec la République en Marche et aujourd'hui ils assistent à une collusion avec la Droite.

Il fait ensuite part de son émotion d'assister à ce dernier Conseil Municipal avant les prochaines élections et remercie les élus qui se sont investis pendant deux mandats au service de la population dont Martine CUBIZOLLES, Jean-Claude REYMOND, Jean-Jacques CHARROIN et Mourad BACHEKOUR. Il a été marqué par la grande complicité qui s'est installée entre eux et les remercie pour cette amitié.

Applaudissements

Mourad BACHEKOUR pensait, après avoir présenté ses dossiers, annoncer qu'il ne se représenterait pas et qu'il s'agissait de son dernier Conseil Municipal dans cette équipe. Il aurait voulu débattre encore une fois sur certains dossiers comme la vidéoprotection. Cela n'a pas été le cas. Il reconnaît l'investissement de tous les élus présents autour de la table cette fin de soirée et leur fait part de sa fierté d'avoir fait partie de cette équipe.

Martine CUBIZOLLES fait part de moments extraordinaires qu'elle a vécus pendant ces deux mandats tout en essayant de maintenir la cohésion, d'être logique et de voir l'intérêt général. Il ressort quelque chose de très fort et se félicite qu'ils aient pu construire avec les services les projets qui leur tenaient à cœur. Elle remercie Marc PETIT ainsi que les « copains » présents autour de la table. Elle espère que la nouvelle équipe formée d'anciens et de nouveaux, vivra également de supers moments en construisant leurs projets en direction des Appelous en fonction des demandes et des besoins, que les Conseils Municipaux seront plus apaisés avec un groupe soudé, tout en ayant un budget équilibré qui leur permettra de réaliser tout ce qu'ils ont souhaité.

Applaudissements

Jean-Paul VALOUR ajoute qu'en 2014, il a été accusé de collusion avec Monsieur le Maire. Ce bruit a été véhiculé par Monsieur CINIÉRI. Par la suite, le sentiment qu'il a et la conclusion qu'il souhaite donner à ces six années passées sont qu'il a toujours eu son libre arbitre dans les décisions qu'il a prises au sein du Conseil Municipal et qu'il n'a pas cédé à des pressions ou à des formes de demandes quelconques et qu'il a toujours agi en pleine conscience et dans l'intérêt général de Firminy.

Jean-Jacques CHARROIN précise qu'il est content d'avoir effectué ces six années qui ont été longues pour lui et chargées de difficultés. Il a donc décidé, en fonction de son âge pivot lui aussi, qu'il ne renouvelerait pas l'expérience même si ces années ont été formidables entre collègues. Il s'adresse ensuite à Monsieur

VALOUR en lui avouant qu'il était parti en début de mandat avec des gros aprioris puis les barrières sont tombées quand il a vu qu'il était correct avec le Conseil Municipal tout en ayant ses idées et ses positionnements et que son équipe a été capable d'accepter des remarques de la part de quelqu'un dont les idées sont différentes.

Monsieur le Maire remercie les élus présents en leur rappelant qu'ils resteront toujours unis et amis et fait à nouveau part du manque d'intérêt pour les associations et la ville des co-listiers partis.

Le quorum n'étant pas acquis, la séance est close à 21 h 25.

Retour d'Arthur COLOMBET à 21 h 28.

Le quorum est à nouveau acquis. Reprise de la séance.

Arthur COLOMBET informe les élus présents qu'il s'est retrouvé embarqué dans une machination politique en cette période électorale où plusieurs élus lui ont conseillé de ne pas voter le budget et que, derrière cela, il n'y avait absolument aucune trahison de sa part. Il n'avait pas mesuré l'incidence de ce choix car tout le monde l'avait convaincu qu'il n'y en aurait pas. Il précise qu'il n'y avait aucune préméditation de sa part et qu'il n'a aucun lien avec les élus de Droite, d'en Marche ou autre. Le seul lien qu'il a est celui de sa liste et de son parti.

Ce soir, il a été pris dans une vague de violence immense qu'il n'a pas comprise, qu'il a fui et s'en excuse auprès des élus.

Monsieur le Maire remercie Arthur COLOMBET en lui précisant qu'il est persuadé que le fait de revenir au sein du Conseil Municipal démontre ses idées auxquelles il croit et sait qu'il est fidèle.

Il lui fait remarquer qu'il est membre du conseil municipal depuis peu et au sein duquel certains élus expérimentés sont prêts à tout. En revenant il honore ses idées et son combat. Tout le monde peut faire des erreurs. Cependant il est convaincu que ce qui s'est produit ce soir, était organisé et lui rappelle la gravité de la situation car si le budget n'avait pas été voté, les travaux n'auraient pas pu être engagés et les subventions aux associations n'auraient pas été versées. Ces élus ne sont pas attachés à la ville et à la vie associative et certains sont prêts à tout pour essayer d'éliminer le Maire. Il est certain que beaucoup d'Appelous ne seront pas dupes et qu'il s'agit d'une politique du passé écoeurante.

Il l'informe également qu'il a été très choqué ce soir que ces élus n'aient pas eu la décence, l'humanité, l'éthique et la morale de remercier les élus qui se sont impliqués pendant 12 années de mandat comme Martine CUBIZOLLES, Jean-Claude REYMOND et Mourad BACHEKOUR et 6 années pour Jean-Jacques CHARROIN et pour qui, ce soir, c'était le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois chaleureusement Arthur COLOMBET et propose à l'ensemble des élus présents de reprendre la séance en soulignant que tous sont guidés par l'intérêt général car ce qui prime c'est avant tout la ville et les Appelous.

9. N°2020-77 – Budget Ville - Mise en place d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).- [JC REYMOND]

Conformément à l'article L.2311-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget d'un exercice, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont votées par le Conseil Municipal et demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Chaque révision nécessite une nouvelle délibération.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programmes (AP) correspondantes.

Par ailleurs, avant le vote du budget de l'année, les dépenses incluses dans une AP peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des Crédits de Paiement (CP) prévus par la délibération d'ouverture de l'AP sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation du Conseil Municipal.

Il convient aujourd'hui de voter une nouvelle AP/CP dont les intitulés et les caractéristiques sont les suivants :
- Centre de Loisirs Enfants – Rénovation :

N° AP	Montant AP	CP 2020	CP 2021
22	327 000 €	107 000 €	220 000 €

Les dépenses de l'AP/CP sont équilibrées par les recettes suivantes : FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt.

Les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la création d'une autorisation de programme et des crédits de paiement correspondants pour l'opération décrite ci-dessus et autorise le report automatique des crédits de paiement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

10. N°2020-78 – Budget Ville - Autorisation de programme / Modifications. – [JC REYMOND]

Conformément à l'article L.2311-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget d'un exercice, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Elles sont votées par le Conseil Municipal et demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Chaque révision nécessite une nouvelle délibération.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programmes (AP) correspondantes.

Par ailleurs, avant le vote du budget de l'année, les dépenses incluses dans une AP peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des Crédits de Paiement (CP) prévus par la délibération d'ouverture de l'AP sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation du Conseil Municipal.

Les conseils municipaux du 06 avril 2019 et 02 décembre 2019 ont voté les créations et modifications des Autorisations de Programme pour les opérations ci-dessous.

En raison de l'évolution des projets et des nouveaux calendriers, il est nécessaire de procéder à une modification de l'échéancier de ces AP telle que présentée en annexe de la présente délibération.

Les dépenses des AP sont équilibrées par les recettes suivantes : FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt.

L'échéancier des AP est prévisionnel et pourra varier en fonction de l'avancée des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants pour les opérations telles que définies dans les tableaux annexé et autorise le report automatique des crédits de paiement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

N°2020-78 – Budget Ville - Autorisation de programme / Modifications (annexe)

Opération « LabovQ - Création » après vote du 06 avril 2019 :

N° AP	AP (€)	CP2012 (€)	CP2013 (€)	CP2014 (€)	CP2015 (€)	CP2016 (€)	CP2017 (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)
10	480 000	75 639,37	1 205,33	18 509,20	193 755,38	88 752,16	27 754,20	674,88	73 709,48

Opération « LabovQ - Création » modifiée :

N° AP	AP (€)	CP2012 (€)	CP2013 (€)	CP2014 (€)	CP2015 (€)	CP2016 (€)	CP2017 (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)
10	480 000	75 639,37	1 205,33	18 509,20	193 755,38	88 752,16	27 754,20	674,88	7 796,76	65 912,72

Opération « Restauration du Stade municipal de Firminy Vert » après vote du 02 décembre 2019 :

N° AP	AP (€)	CP2013 (€)	CP2014 (€)	CP2015 (€)	CP2016 (€)	CP2017 (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)
11	7 900 000	278 579,22	978 350,45	1 265 466,44	601 279,85	610 187,48	331 350,71	1 400 000,00	2 434 785,85

Opération « Restauration du Stade municipal de Firminy Vert » modifiée :

N° AP	AP (€)	CP2013 (€)	CP2014 (€)	CP2015 (€)	CP2016 (€)	CP2017 (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)	CP2021 (€)
11	7 900 000	278 579,22	978 350,45	1 265 466,44	601 279,85	610 187,48	331 350,71	1 400 000,00	500 000,00	1 967 008,45

Opération « Structure artificielle d'escalade » après vote du 06 avril 2019 :

N° AP	AP (€)	CP2017 (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)
17	670 000	0,00	0,00	50 000,00	620 000,00

Opération « Structure artificielle d'escalade » modifiée :

N° AP	AP (€)	CP2017 (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)	CP2021 (€)
17	670 000	0,00	0,00	0,00	50 000,00	620 000,00

Opération « Annexe Centre Social du Soleil Levant - Extension » après vote du 06 avril 2019 :

N° AP	AP (€)	CP2017 (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)
18	325 000	0,00	13 241,79	311 758,21

Opération « Annexe Centre Social du Soleil Levant .. Extension » modifiée :

N° AP	AP (€)	CP2017 (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)
18	567 000	0,00	13 241,79	20 208,74	533 549,47

Opération « Création d'archives municipales » après vote du 06 avril 2019 :

N° AP	AP (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)
19	1 250 000	200 000,00	290 000,00	951 486,00

Opération « Création d'archives municipales » modifiée :

N° AP	AP (€)	CP2018 (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)	CP2021 (€)
19	1 250 000	8 514,00	173 360,69	200 000,00	868 125,31

Opération « Rénovation du Cinéma le Majestic » après vote du 06 avril 2019 :

N° AP	AP (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)
20	360 000	180 000,00	180 000,00

Opération « Rénovation du Cinéma le Majestic » modifiée :

N° AP	AP (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)	CP2021 (€)
20	1 000 000	18 191,79	350 000,00	631 808,21

Opération «Création d'une salle de recueillement au cimetière » après vote du 06 avril 2019 :

N° AP	AP (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)
21	300 000	150 000,00	150 000,00

Opération «Création d'une salle de recueillement au cimetière » modifiée :

N° AP	AP (€)	CP2019 (€)	CP2020 (€)
21	426 088	11 087,80	415 000,20

Sécurité

11. N°2020-79 – Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Compagnie Ondaine Haut Forez - Subvention de Fonctionnement 2020 - [M. BACHEKOUR]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2020 de 400 € à la Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers(JSP) Compagnie Ondaine Haut Forez.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

12. N°2020-80 – Appel à projets pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2020 – Demande de subvention- [M. BACHEKOUR]

L'Etat a lancé un appel à projets pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2020.

Plusieurs thématiques sont éligibles à ce fonds et réparties dans plusieurs programmes.

La ville de Firminy participe et anime le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du canton et poursuit, depuis plusieurs années, une politique dynamique en la matière tant sur le volet prévention que sur la sécurité publique.

Dans le cadre de l'appel à projet, il est proposé de solliciter auprès du FIPDR la subvention la plus élevée possible sur trois dossiers répondant aux thématiques ci-dessus :

Au titre du programme S « Actions diverses de sécurisation » :

- Une demande de contribution à l'équipement de la police municipale
- Une demande pour le développement de la vidéoprotection
- Une demande pour la sécurisation des établissements scolaires du 1^{er} degré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention la plus élevée possible au titre du FIPDR sur les actions suivantes :

- Contribution à l'équipement de la police municipale,
- Développement de la vidéoprotection,
- Sécurisation des établissements scolaires,

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à cet effet.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

II. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

13. N°2020-81 - Convention portant autorisation de passage du réseau de chaleur sur la commune de FIRMINY - [JM MORILLA]

Suite au changement de tracé du réseau de chaleur pour l'extension Tardive, une parcelle supplémentaire doit être rajoutée à la convention d'autorisation de passage approuvée lors du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2018. Afin de rajouter cette parcelle sur une nouvelle convention, il est décidé d'annuler et de remplacer la délibération du 1^{er} octobre 2018.

Le tracé d'extension du réseau devant alimenter en énergie le quartier de la Tardive passe sur 3 parcelles, propriétés de la Commune qui sont répertoriées comme suit :

SECTION	N°	SURFACE (m2)
AT	730	22 526
AT	431	9 413
AT	388	94

Afin de permettre au service de Saint-Etienne Métropole le passage et l'entretien des canalisations sur les parcelles Ville de FIRMINY citées ci-dessus, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention entre la Ville de FIRMINY et Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, annule et remplace la délibération du 1^{er} Octobre 2018, approuve la nouvelle convention ci-jointe à intervenir entre la Ville de FIRMINY et Saint-Etienne Métropole, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

Parcs et Jardins

14. N°2020-82 - Subventions de fonctionnement 2020 – [JJ CHARROIN]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations citées ci-dessous :

ASSOCIATIONS ET ACTIVITES	SUBVENTION 2020
Société de chasse de Chazeau	98 €
Jardiniers des 4 Vents	100 €

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

Bâtiments, Patrimoine Classé, Développement Durable

15. N°2020-83 - Associations patrimoniales - Subventions de fonctionnement 2020 – [JM MORILLA]

Suite au dépôt par les associations patrimoniales de demandes de subvention pour l'année 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention annuelle pour l'année 2020 aux associations citées ci-dessous.

Subventions de fonctionnement :

Associations	Subventions 2020
Les Chemins du Petit Patrimoine	177 €
Chazeau : Hier et Aujourd'hui	350 €
Association des Habitants de l'Unité d'habitation Le Corbusier	331 €

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

III. DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION ET DES SOLIDARITES

16. N°2020-84 – Subventions de fonctionnement et exceptionnelle 2020 - [J. GOURGAUD - D. GIBERNON]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution des subventions annuelles de fonctionnement pour l'année 2020 aux associations ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2020
Action Sociale	
SOS Violences Conjugales	278 €
Comité de parrainage de familles demandeurs d'asile du canton de Firminy	300 €
Banque Alimentaire de la Loire	521 €
Confédération Nationale du Logement Loire	625 €
Handicap	
Association des infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés de la Loire	170 €
FNATH	350 €
Santé	
VMEH	300 €
ADAPEI	1 000 €
Association pour le Don du Sang	435 €
Association de Cardiologie Val de Rhône (Club Cœur Santé) - Fonctionnement	750 €
Mouvement National Vie Libre	868 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de la subvention exceptionnelle pour l'année 2020 à l'association ci-dessous :

Santé	
Association de Cardiologie Val de Rhône (Club Cœur Santé) - Exceptionnelle	750 €

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

17. N°2020-85 – Centre Social Soleil Levant – Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une course de caisse à savon sur l'année 2019. [JM MORILLA]

Le Centre Social du Soleil Levant a organisé le 15 septembre 2019 sur la voie publique des Vertes Collines et des Hauts Noyers une course de caisse à savon.

L'historique du club de caisse à savon a démontré de bons résultats en comité régional et lors des derniers championnats de France. Les 2 équipages se sont qualifiés pour le championnat d'Europe qui s'est déroulé en juillet 2017 en Italie.

Le Centre Social a souhaité rééditer cette course afin de mieux faire connaître ce sport sur l'ondaine et la Loire.

Le Centre Social du Soleil Levant sollicite une subvention exceptionnelle de 600 euros correspondant aux frais spécifiques engendrés par la manifestation sur l'année 2019. Le dossier a été déposé en décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € pour le Centre Social du Soleil Levant.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

18. N°2020-86 – Centre Social Soleil Levant – Subvention exceptionnelle - 3^{ème} édition Faites de la Re- création intitulée : « Pour notre planète on s'y met ». – [JM MORILLA]

Le projet est né du collectif de citoyens, Transition, Ondaine, Semène, qui s'est constitué suite à l'engagement de Monsieur le Maire dans le projet « ville en transition ».

Cette année encore le projet prend de l'ampleur. Le Centre Social attend entre quinze et vingt classes de Firminy, ainsi qu'un groupe de l'IME des 4 vents et plusieurs séniors de la commission « Bien Vieillir » pour les 4 et 5 juin 2020. La structure va proposer une journée et demi de sensibilisation aux scolaires du quartier de Fayol, du centre et du Mas intéressés par la démarche collective proposée.

Le projet s'inscrit dans l'axe « consommer autrement » il a pour but de sensibiliser les enfants et les parents aux thématiques actuelles que sont la gestion des déchets, le développement durable, la transition écologique et citoyenne.

Le Centre Social du Soleil Levant sollicite une subvention exceptionnelle pour la mise en œuvre de cette manifestation, sachant que le budget prévisionnel s'élève à 1670 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 900 € pour le Centre Social du Soleil Levant.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

19. N°2020-87 – Centre Social du Soleil Levant - Subvention exceptionnelle - Aménagement et équipement de la cuisine pour une meilleure fonctionnalité, achats équipements informatiques -- [JM MORILLA]

Le Centre Social Soleil Levant souhaite optimiser la disposition et l'équipement de la cuisine qui sert actuellement de bureau, car il manque de place dans leurs locaux.

Le Centre social souhaite terminer l'aménagement de cette cuisine qui aura alors la seule fonction que celle-ci définit par son nom. Ils ont donc besoin de quelques étagères en inox, d'une servante pour les services et d'un congélateur armoire pour une meilleure facilité d'utilisation et un meilleur indice énergétique.

En ce qui concerne l'équipement informatique, le Centre Social aurait besoin d'un PC portable afin que l'assistante de direction en charge de l'accueil puisse s'isoler pour réaliser les tâches comptables. Le Centre a besoin également d'un outil de sauvegarde des données (NAS avec disques durs) afin d'éviter la perte des données informatiques du centre.

Afin d'exploiter au maximum l'algeco mise à disposition par nos services, en bureau de travail, le Centre a besoin d'un amplificateur de réseau WIFI puisque la couverture WIFI est impossible avec la box actuelle.

Le Centre Social veut faire l'acquisition d'une tablette tactile pour mettre à disposition des salariés et des animateurs comme outils d'animation, ce qui permettra d'éliminer l'utilisation parfois abusive des portables. Il pourra servir également aux salariés en déplacement sur d'autres structures pour des réunions en groupe de travail.

Le centre doit investir également dans du matériel de lavage pour l'entretien des locaux (raclette, laveuse, chariots de lavage, balais...).

Le Centre Social a fourni des devis et un budget prévisionnel qui s'élève à 5 400 euros, le Centre Social demande une subvention de 2 500 euros pour aménager et équiper son centre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour le Centre Social du Soleil Levant.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

Affaires scolaires et éducation

20.N°2020-88 - Subventions de fonctionnement 2020 – [M. BACHEKOUR]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2020 aux associations citées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2020
USEP Ondaine	102 €
Les ptios de Chazeau	102 €
Association des parents d'élèves du Stade	102 €
Délégués Départementaux de l'Education Nationale	122 €
Les pupilles de l'enseignement public PEP42/prix littéraire PEP 42	100 €
Les pupilles de l'enseignement public PEP42/projet contes passerelle GS/CP	100 €
Comité Départemental de la Jeunesse au Plein Air	377 €
OCCE 42	102 €
Lire et Faire lire	100 €

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

Culture

21.N°2020-89 – Subventions de Fonctionnement et particulière à des écoles de musique et des associations à caractère artistique et culturel pour l'année 2020 - [M. le Maire]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de subventions de fonctionnement et particulières à des associations à caractère artistique et culturel pour l'année 2020.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT
Pour le Partage de la Culture	259 €
Salut Les Copains	320 €
Cercle Féminin Italien – Trinacria	232 €
Country Troup 42	170 €

C.L.C.S. – Section Pyramide	202 €
C.L.C.S. – Section Modéliste Ferroviaire	500 €
Samb'Appelouse	750 €
Audacieuse du Mas – Danse de Salon	210 €
Audacieuse du Mas – Chorale	300 €
Audacieuse du Mas – Section Théâtre	338 €
Audacieuse du Mas – Animation Kerzen Celtique	250 €
Audacieuse du Mas – Comédie Musicale	300 €
Audacieuse du Mas – Peinture Dessin	165 €
Audacieuse du Mas – Animation	250 €
Audacieuse du Mas – Danse Enfants	200 €
Audacieuse de Mas – Scrabble	150 €
Association Philatélique de l'Ondaine	629 €

ASSOCIATIONS MUSICALES	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT
Société des Accordéonistes	506 €
Chœur Ondaine	995 €

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

22. N°2020-90 – Attribution d'une subvention au Festival des 7 Collines - [M. le Maire]

Le Festival des 7 Collines se déroulera sur l'agglomération entre fin juin à début juillet 2020 et propose l'accueil de spectacles aux communes de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Il est proposé à la Ville de FIRMINY d'accueillir le spectacle de cirque : CHOUF LE CIEL par la Compagnie de Cirque Marocaine COLOKOLO dimanche 28 juin à 17h devant l'église SAINT PIERRE LE CORBUSIER ; Ce spectacle sera gratuit, ouvert à tout public.

Cette participation au Festival des 7 Collines permet de s'intégrer dans une programmation à l'échelle de SAINT-ETIENNE METROPOLE, de proposer un spectacle de qualité (gratuit et tout public) aux habitants de FIRMINY et de l'agglomération.

Pour mener à bien ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention de 3 000€.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

Jeunesse et Sports

23.N°2020-91 – Subventions d'Encouragement au Sport « Fonctionnement » 2020 moins de 1 000 € - Associations sportives - [M. CUBIZOLLES]

La Ville de Firminy est sollicitée par des clubs appelés pour leur subvention d'encouragement au sport annuelle, dite « Fonctionnement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de subventions d'encouragement au sport « Fonctionnement » pour l'année 2020, telles que décrites dans le tableau figurant ci-dessous.

Associations	Fonctionnement 2020
ALFG Twirling-bâton	576 €
ALFG Cyclotourisme	399 €
ALFG Football	726 €
TOTAL ALFG	1 701 €
ANDM Marche	829 €
ANDM Boule	679 €
ANDM Pétanque	576 €
ANDM Baby gym	626 €
TOTAL ANDM	2 710 €
CLCS Boule	186 €
CLCS gym Détente	161 €
CLCS Marche	905 €
TOTAL CLCS	1 252 €
AL Chazeau Marche	578 €
AL Chazeau Pétanque	716 €
TOTAL AL Chazeau	1 294 €
Arts Martiaux Soleil Levant	424 €
AS Faure	378 €
AS. Albert Camus	452 €
AS. Jacob Holtzer	860 €

AS. Les Bruneaux	449 €
AS. Waldeck Rousseau	412 €
Amicale Boules St Firmin	466 €
Boule Avenir du Mas	750 €
Boule du Centre	919 €
Ecurie Licorne	366 €
Entente Billard	137 €
Entente Sportive Boules	916 €
Gym Volontaire	809 €
Sous l'Eau Club Appelou	553 €
Ski Club Ondaine	709 €
Fayol Vernet Gambetta	326 €
TOTAL	15 883 €

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

24.N°2020-92 – Subventions d'Encouragement au Sport « Particulière » - année 2020 – [M. CUBIZOLLES]

La Ville de Firminy est sollicitée par des clubs appelous pour leur subvention d'Encouragement au Sport annuelle, dite Particulière, qui profite essentiellement aux organisations appelouses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution des subventions d'Encouragement au Sport « particulières » pour l'année 2020, telles que décrites dans le tableau figurant ci-dessous.

Associations	Particulière 2020	Manifestations
ALFG Cyclotourisme	346 €	Organisation du Rallye annuel
ALFG	2 000 €	Frais de siège
ACO Firminy	2 746 €	Organisation du cross Guy Dalban 1 746 € Cross scolaire 1 000 €
Amicale Pétanque Loisirs Firminy Vert	5 713 €	Europétanque : organisation 4 085 € Europétanque : concours féminin national 1 000 € Europétanque : remboursement du Firmament 628 €
ASA Ondaine	2 767 €	Organisation du rallye des Noix
Badminton Club de Firminy	2 000 €	Participation à l'Ecole Municipale des Sports de Firminy
Boxing Club ALF	1 000 €	Participation à l'Ecole Municipale des Sports de Firminy

CLCS Cyclotourisme	1 358 €	Organisation du raid pédestre « Le Puy/Firminy » 1 012 €
		Organisation du rallye « Yssingeaux/Firminy » 346 €
Entente Sportive Boules	1 291 €	Concours du 1er mai
Etoile Cycliste Ouvrière Firminy	1 256 €	Organisation du cyclocross
Firminy Gym	2 000 €	Participation à l'Ecole Municipale des Sports de Firminy
Firminy Vallée Ondaine Handball	2 012 €	Organisation de la journée du mini- hand 1 012 €
		Participation à l'Ecole Municipale des Sports de Firminy 1 000 €
Vélo Club de Firminy	346 €	Organisation du rallye annuel
AS. Jacob Holtzer	490 €	Participation divers déplacements aux compétitions académiques ou nationales
AS. Albert Camus	87 €	Participation divers déplacements aux compétitions académiques ou nationales
AS. Les Bruneaux	367 €	Participation divers déplacements aux compétitions académiques ou nationales
AS. Waldeck Rousseau	96 €	Participation divers déplacements aux compétitions académiques ou nationales
Office Municipal des Sports	1 304 €	Organisation du forum des associations 369€
		Charges liées au siège 935€
FCOF Inersport	107 €	remboursement du contrôle d'éclairage du stade du Firmament par la Ligue
TOTAL	27 286 €	

S'agissant des organisations soutenues présentement par la Municipalité, il est précisé que le versement de l'aide est subordonné à la transmission du bilan financier de la manifestation, dûment certifié exact et sincère par le représentant légal de l'association.

Toutefois, si cette dernière souhaite, aux fins de trésorerie, le versement de l'aide préalablement au déroulement de la manifestation sportive, celui-ci pourra avoir lieu sur simple envoi d'un courrier du représentant légal attestant sur l'honneur le déroulement prochain de l'organisation concernée par l'aide. Ce document devra alors être accompagné du budget prévisionnel de la manifestation, ce dernier point ne dispensant en rien l'organisateur de faire parvenir à la Collectivité le bilan financier, au plus tard six mois après la date de la manifestation. Le bénéficiaire de l'aide a connaissance que, ce cas échéant d'avance consentie et si d'aventure l'organisateur n'était pas en mesure de respecter son engagement d'organisation, la Collectivité serait en droit de lui réclamer les sommes indument perçues.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

25.N°2020-93 – Subventions exceptionnelles 2020 – Sous l'Eau Club Appelou - Athletic Club Ondaine Firminy – [M. CUBIZOLLES]

La Ville de Firminy est sollicitée régulièrement par des clubs appelous pour des subventions exceptionnelles. Ces dernières, qui complètent celles de fonctionnement, sont destinées à diverses utilisations : frais de transport, de formation, organisation d'une journée spécifique, etc....

Au cours des dernières semaines, les demandes suivantes ont été présentées :

♦ **Sous l'Eau Club Appelou** : Le club sollicite une prise en charge des dépenses liées à la formation de trois membres du club. Le coût total des formations est de 418 €. Le dispositif d'aide à la formation prévoit une prise en charge de 50% des frais réellement engagés, avec un plafond de 200 euros par formation. Il a également été instauré un droit de tirage annuel plafonné pour chaque club, établi sur la base du nombre d'adhérents. Le ratio est actuellement de 2 € pour un adhérent résidant à l'extérieur de Firminy et de 4 € pour un résident Appelou.

En l'occurrence, le montant maximum pour le Sous l'Eau Club Appelou est de 108 € (34 adhérents extérieurs et 10 adhérents Appelous).

Le calcul sur la base des justificatifs transmis et du dispositif municipal d'accompagnement donne une somme de 108 euros.

♦ **Athletic Club Ondaine Firminy** : Le club sollicite une prise en charge des dépenses liées à l'acquisition de piquets de maintien pour barrières souples, d'un montant de 753,06 € TTC.

Vu le dispositif municipal d'investissement dédié à l'accompagnement financier des associations, qui prévoit une aide de 50% plafonnée à 2 500 € pour une période biennale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution des subventions exceptionnelles et d'investissement telles que suit :

- Sous l'Eau Club Appelou : 108 €
- Athletic Club Ondaine Firminy : 376,53 €

ADOPTE APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

26.N°2020-94 – Convention entre la ville de Firminy et l'Athlétique Club Ondaine Firminy (ACOF)- [E. BERGER]

Pour confirmer le soutien qu'apporte la Ville de Firminy à l'Athlétique Club Ondaine Firminy (ACOF) pour ses actions en faveur du développement de l'athlétisme à Firminy par l'entraînement, la formation, l'éducation des jeunes, la participation aux compétitions avec un objectif de progression, le respect des règles et de la personne ainsi que l'épanouissement au sein d'un collectif, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat.

Cette convention stipule notamment, à l'instar d'autres clubs, le versement de subventions, la mise à disposition d'installations et d'un d'agent municipal titulaire du brevet d'Etat, option athlétisme, pour soutenir les actions entreprises par le Club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ADOPTE APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

27.N°2020-95 – Convention entre la ville de Firminy et le Badminton Club de Firminy (BCF) – [E. BERGER]

Pour confirmer le soutien qu'apporte la Ville de Firminy au Badminton Club de Firminy (BCF) pour ses actions en faveur du développement du badminton à Firminy par l'entraînement, la formation, l'éducation des jeunes, la participation aux compétitions avec un objectif de progression, le respect des règles et de la personne ainsi que l'épanouissement au sein d'un collectif, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat.

Cette convention stipule notamment, à l'instar d'autres clubs, le versement de subventions, l'aide à l'emploi qualifié et la mise à disposition d'installations, pour soutenir les actions entreprises par le Club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

28.N°2020-96 – Convention entre la ville de Firminy et Le Tennis Club de Firminy (TCF) – [E. BERGER]

Pour confirmer le soutien qu'apporte la Ville de Firminy au Tennis Club de Firminy (TCF) pour ses actions en faveur du développement du tennis à Firminy par l'entraînement, la formation, l'éducation des jeunes, la participation aux compétitions avec un objectif de progression, le respect des règles et de la personne ainsi que l'épanouissement au sein d'un collectif, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat.

Cette convention stipule notamment, à l'instar d'autres clubs, le versement de subventions, l'aide à l'emploi qualifié et la mise à disposition d'installations, pour soutenir les actions entreprises par le Club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

29.N°2020-97 - Convention entre la ville de Firminy et Cimes et Rocs. – [E. BERGER]

Pour confirmer le soutien qu'apporte la Ville de Firminy à Cimes et Rocs pour ses actions en faveur du développement de l'escalade à Firminy par l'entraînement, la formation, l'éducation des jeunes, la participation aux compétitions avec un objectif de progression, le respect des règles et de la personne ainsi que l'épanouissement au sein d'un collectif, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat.

Cette convention stipule notamment, à l'instar d'autres clubs, le versement de subventions, l'aide à l'emploi qualifié et la mise à disposition d'installations, pour soutenir les actions entreprises par le Club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

30.N°2020-98 – Convention entre la ville de Firminy et le Centre Laïque Culturel et Sportif (CLCS) – Section Athlétisme – [E. BERGER]

Pour confirmer le soutien qu'apporte la Ville de Firminy au Centre Laïque Culturel et Sportif (CLCS), section athlétisme, pour ses actions en faveur du développement de l'athlétisme à Firminy par l'entraînement, la formation, l'éducation des jeunes, la participation aux compétitions avec un objectif de progression, le respect des règles et de la personne ainsi que l'épanouissement au sein d'un collectif, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat.

Cette convention stipule notamment, à l'instar d'autres clubs, le versement de subventions, la mise à disposition d'installations et d'un d'agent municipal titulaire du brevet d'Etat, option athlétisme, pour soutenir les actions entreprises par le Club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

Politique de la Ville Insertion

31. N°2020-99 – Chantiers d'insertion – convention de partenariat avec Loire Service Environnement 2020 [JJ CHARROIN]

La ville de Firminy confie à l'association Loire Service Environnement (L.S.E.) la réalisation et l'encadrement de chantiers dits « d'insertion professionnelle », avec des personnes majeures rencontrant des difficultés d'insertion.

L'objectif de l'action est de donner à ces personnes une expérience de travail concrète, lors de laquelle les exigences et les règles de fonctionnement de l'entreprise leur seront rappelées.

Ces chantiers sont des contrats à durée déterminée en intérim, de quatre semaines, non renouvelables. Ils permettent de faire un diagnostic en milieu de travail des personnes en insertion et de cibler les évolutions au cours de contrat. L'évaluation est effectuée selon des items transférables à d'autres activités et ce bilan est transmis aux deux prescripteurs, que sont la Mission Locale Jeune et le dispositif L.O.I.R.E.

Il s'agit de travaux d'entretien, de débroussaillage, désherbage et nettoyage d'espaces verts et de voirie en appui des services municipaux « Voirie » et « Parcs et Jardins, propreté ».

Pour 2020, il est proposé de conventionner avec L.S.E. pour un volume de 2 000 heures pour un montant de 42 840 € (2 versements de 21 420 € sur présentation de factures).

En effet, les tarifs de LSE ont été fixés à 21,42 € par heure pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention qui fixe le partenariat avec l'association Loire Service Environnement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

IV. Service Communication Protocole et évènementiel

32. N°2020-100 – Subventions de fonctionnement 2020 – [M. CUBIZOLLES]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2020 aux associations répertoriées ci-dessous :

ASSOCIATIONS ET ACTIVITES	Subvention 2020
Comité de défense Pont Chaney Logis Neuf	200 €
Association des Classards de Firminy et de la Vallée de l'Ondaine	182 €
Association de défense des riverains du boulevard Fayol	200 €

ADOpte APRES DELIBERATION A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est clos et la séance est donc levée à 22 heures.

PROCES-VERBAL ADOpte APRES DELIBERATION
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2020
A L'UNANIMITE DES VOIX DES MEMBRES PRENANT PART AU VOTE
25 Voix Pour et 7 Abstentions (liste Union Pour Firminy).

La Secrétaire de Séance,

Sylvie BARBARA

Le Maire,

Marc PETIT